



Manuel

Bovins

Version 2.0

01/02/2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
I. PRINCIPES DE BASE	4
Généralités	4
II. GUIDE DU PRODUCTEUR.....	5
1. Introduction.....	5
2. Inscription	5
3. Aperçu des missions du producteur	5
4. Procédure de démarrage pour une exploitation de bétail laitier ou une exploitation bovine mixte. ..	6
4. Procédure de démarrage en tant que producteur de bovins de boucherie	9
5. Fonctionnalités.....	10
6. Enregistrements.....	12
7. Rapports d'exploitation :.....	15
8. Procurations	15
9. Données d'exploitation	17
III. GUIDE DU FOURNISSEUR	20
1. Introduction.....	20
2. Aperçu des missions du fournisseur.....	20
3. Procédure d'enregistrement	22
5. Fonctionnalités.....	29
6. Mes données enregistrées	30
Option 1 : Enregistrement manuel de médicaments au moyen du formulaire d'enregistrement	31
Option 2 : Enregistrement de médicaments dans Excel	33
Option 3 : Enregistrement de médicaments au moyen des services web	36
6. Modification d'un enregistrement.....	37
7. Contrôle des enregistrements	39
1. Qu'est-ce que cela implique ?	39
Quantité anormalement élevée ou basse	39
Un médicament qui n'est normalement pas délivré pour un animal cible déterminé.....	39
2. Comment cela fonctionne-t-il ?.....	39
3. À quel endroit du Registre AB ?	40
4. Comment valider et/ou modifier des enregistrements ?.....	40
5. Troupeaux sans données enregistrées pendant un an	41
8. Mes prescriptions	41

9. Mes producteurs.....	43
10. Mes rapports.....	45
11. Liste de médicaments.....	45
12. Paramètres.....	46
1. Paramètres d'importation.....	47
2. Mappings.....	51
IV. HELPDESK.....	54
V. ANNEXES.....	55
Annexe 1 : Explication des champs d'enregistrement.....	56
Annexe 2 : Définitions.....	61

INTRODUCTION

Le 'Registre AB' (voir la liste des définitions à l'annexe 2) a été développé à l'initiative de l'ASBL Belpork (voir la liste des définitions à l'annexe 2) en 2014, devenant ainsi en Belgique le premier système de collecte de données permettant de faire un tour d'horizon de l'utilisation des antibiotiques dans les exploitations porcines. Le Registre AB a été élargi au fil des ans à diverses espèces animales. Les exploitations avicoles ont été intégrées en 2017 et les exploitations de bétail laitier les ont rejointes à l'automne 2018. À partir du printemps 2022, les exploitations de bovins de boucherie seront également intégrées dans le Registre AB.

Pour rendre encore plus efficace le processus de réduction des antibiotiques et d'utilisation responsable des antibiotiques, il a été décidé de rattacher la gestion du Registre AB à une organisation distincte : l'ASBL Registre AB. Cette organisation est une structure faîtière émanant de Belpork (secteur porcin), Belplume (secteur avicole) et IKM Vlaanderen (secteur du bétail laitier). Au cours de l'année 2021, Belbeef (secteur des bovins de boucherie) s'est également affilié à l'ASBL Registre AB.

Le but premier du Registre AB est de dresser l'inventaire de l'utilisation des antibiotiques dans le secteur porcin, le secteur avicole et le secteur bovin. L'ambition de mettre en place une politique antibiotique pertinente et durable est l'objectif ultime de ce projet.

Le présent manuel précise les conditions et les règles d'utilisation du 'Registre AB'. Chaque participant doit reconnaître l'autorité du conseil d'administration du Registre AB. En cas de litiges, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont compétents. En outre, tous les litiges sont régis par le droit belge.

Généralités

- Le 'Registre AB' est un progiciel en ligne pour l'enregistrement et le suivi de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage du bétail bovins.
- Le 'Registre AB' est composé d'un portail fournisseur et d'un portail producteur (voir la liste des définitions à l'annexe 2). Ils ont chacun leurs droits et fonctionnalités spécifiques. Le guide du producteur explique l'utilisation du portail producteur (voir 'guide du producteur'). Pour les fournisseurs (voir la liste des définitions à l'annexe 2), un guide distinct est prévu (voir 'guide du fournisseur'). Ces deux guides sont intégrés dans le présent manuel.
- Tous les produits antibactériens (PAB), y compris les prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques et l'(utilisation d')oxyde de zinc (ZnO) doivent être enregistrés dans le 'Registre AB'. Dans un souci de facilité, ces produits sont désignés conjointement sous le vocable de 'médicaments'.
- Dans un souci de facilité, le bétail laitier et les bovins de boucherie sont désignés conjointement sous le vocable de 'bovins'.
- Dans un souci de facilité, les exploitations qui détiennent à la fois du bétail laitier et des bovins de boucherie sont désignées sous le vocable d''exploitations bovines mixtes'.
- L'enregistrement des médicaments est réalisé par les fournisseurs, selon la procédure prévue (qui figure dans le présent règlement ; III Guide du fournisseur) et à la demande du producteur (voir la liste des définitions à l'annexe 2). Ce dernier assume la responsabilité finale de l'enregistrement des antibiotiques.
- Le producteur contrôle régulièrement, par le biais du 'Registre AB', si tous les médicaments fournis et administrés dans son exploitation ont été encodés de façon exhaustive et correcte. Si ce n'est pas le cas, il le signalera au(x) fournisseur(s) concerné(s).
- Le cabinet vétérinaire dont fait partie le vétérinaire d'exploitation d'un producteur peut, grâce à une procuration automatique (voir la liste des définitions à l'annexe 2), consulter le dossier de celui-ci. Cette procuration permet au cabinet vétérinaire et au vétérinaire d'exploitation de consulter l'utilisation des antibiotiques de ses producteurs par voie électronique dans le progiciel en ligne.

En cas de changement de vétérinaire d'exploitation, le cabinet vétérinaire reçoit la procuration automatique du nouveau vétérinaire d'exploitation et la procuration est retirée chez le précédent. Le producteur peut modifier lui-même son vétérinaire d'exploitation sur son portail. En parallèle, le producteur peut également donner procuration à d'autres fournisseurs par le biais de son portail producteur.

II. GUIDE DU PRODUCTEUR

1. Introduction

La participation au 'Registre AB' en tant que producteur de bétail laitier peut se faire au moyen du système de qualité participant, d'IKM Vlaanderen et, pour les producteurs de bovins de boucherie, par l'intermédiaire de Belbeef.

L'enregistrement en ligne de tous les médicaments fournis et administrés est effectué par le(s) fournisseur(s) des producteurs.

En tant que producteur, vous avez l'obligation de demander à votre fournisseur d'enregistrer les médicaments fournis sur le portail fournisseur. C'est le seul moyen d'identifier de manière correcte et exhaustive l'utilisation des antibiotiques.

Vous pouvez consulter et contrôler toutes les données enregistrées sur le portail producteur. Ce qui suit explique comment obtenir aisément l'accès au portail producteur, quelles fonctionnalités il comporte et quelles sont les tâches qui vous incombent.

2. Inscription

Les producteurs qui disposent d'un agrément pour le système de qualité participant, IKM Vlaanderen et/ou Belbeef participent automatiquement au 'Registre AB'. Les producteurs de bovins de boucherie ne doivent pas suivre de procédure d'affiliation spécifique mais sont automatiquement intégrés dans le système à partir du moment où ils disposent d'un agrément.

Les producteurs de bétail laitier sont intégrés dans le Registre AB, à condition qu'ils consentent à ce que les données d'exploitation soient reliées sur le portail MCC (voir 4.).

3. Aperçu des missions du producteur

- 1) Procédure de démarrage : Le producteur active son compte une seule fois dans le cadre de la procédure de démarrage. Durant la procédure de démarrage, les données d'exploitation sont contrôlées, un mot de passe est créé et l'identité du vétérinaire d'exploitation est demandée. Si vous êtes producteur de bétail laitier, il est également possible d'indiquer au cours de cette procédure si vous donnez une procuration à votre fabricant laitier et si ce dernier peut dès lors consulter votre dossier.

- 2) Enregistrements : Le producteur contrôle régulièrement si les données enregistrées sont correctes et complètes. Les erreurs d'enregistrement sont signalées au(x) fournisseur(s) concerné(s). Le producteur ne peut pas procéder lui-même à des adaptations.
- 3) Rapports d'exploitation : (S'ils sont disponibles)
Le producteur reçoit à intervalles réguliers un rapport d'exploitation contenant une analyse de l'utilisation des antibiotiques dans son exploitation. Le producteur discute de ce rapport avec son vétérinaire d'exploitation.
- 4) Mes coordonnées : Le producteur de bétail laitier tient à jour les données d'exploitation et signale d'éventuelles modifications sur <http://melknet.mcc-vlaanderen.be/Default.aspx?firma=1>. Les données d'exploitation Belbeef d'exploitations bovines mixtes ne seront pas visibles dans le Registre AB. Les modifications de ces données d'exploitation doivent être transmises à Belbeef.
- 5) Procurations : Le cabinet vétérinaire dont fait partie le vétérinaire d'exploitation peut consulter le dossier de ses producteurs grâce à la procuration automatique accordée au vétérinaire d'exploitation. Le producteur peut en outre encore donner accès à son dossier à un ou plusieurs autres fournisseurs au moyen d'une procuration. Le producteur peut également donner procuration au fabricant laitier d'un producteur de bétail laitier afin que celui puisse également consulter le dossier.

4. Procédure de démarrage pour une exploitation de bétail laitier ou une exploitation bovine mixte.

Avant de pouvoir utiliser le 'Registre AB' en tant que producteur de bétail laitier, vous devez suivre une seule fois la procédure de démarrage. De cette manière, votre compte sera activé. Parcourez les étapes ci-dessous :

1. Rendez-vous sur le portail MCC : <http://melknet.mcc-vlaanderen.be> et connectez-vous.



GEBRUIKERSNAAM:	<input type="text"/>
PASWOORD:	<input type="password"/>
	<input type="checkbox"/> Ingelogd blijven
	<input type="button" value="Aanmelden"/>

- Rendez-vous sur “Mes coordonnées” et donnez votre accord à l’échange externe des données de votre exploitation avec le ‘Registre AB’.

MCC Melknet
MELKCONTROLECENTRUM
VLAANDEREN

Mijn gegevens | Resultaten | Aanvraag analyse | Facturatie | Aanvraag etiketten | Bedrijfsadvisering

Bedrijfsgegevens

Naam:
Straat + nr:
Postcode:
Gemeente:
Land:
Exploitaatenummer:
Beslagnummer:
BTW nummer:
Telefoonnummer:
GSM-nummer:
Faxnummer:
E-mail:

Communicatie

Ongunstige resultaten remstoffen

SMS:
 E-mail:
 Fax:
 Telefoon of GSM:
 Ik geef toestemming aan MCC om mijn dierenarts te contacteren bij aanwezigheid van remstoffen

Naam dierenarts:
Telefoon dierenarts:
GSM dierenarts:

Ongunstige resultaten andere monsters

SMS:
 E-mail:
 Fax:
 Telefoon of GSM:

Resultaten andere monsters

E-mail:
 Ter beschikking van de kopers

Extern

MPR-resultaten mogen ter beschikking gesteld worden aan de dienst bedrijfsadvisering van MCC
 Mijn bedrijfsgegevens mogen beschikbaar gesteld worden aan AB-Register vzw (deze organisatie staat in voor de verplichte antibiotica-registratie van melkveebedrijven)

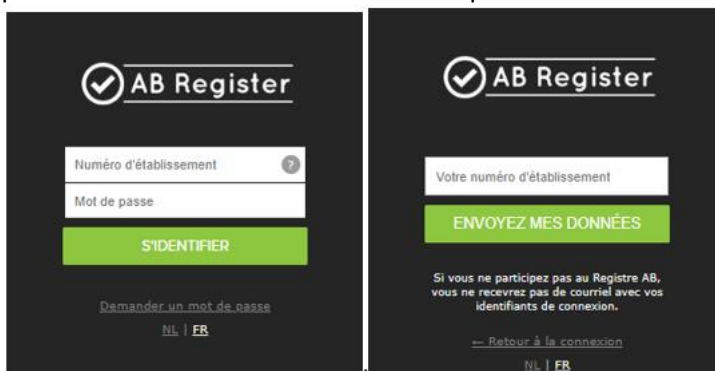
- Attendez 24 heures
- Rendez-vous sur le site internet www.abregister.be. Utilisez de préférence le navigateur Google Chrome pour une convivialité optimale.
- Cliquez sur le bouton ‘Se connecter’ dans le coin supérieur droit



- Vous arrivez ensuite à la page 'Choix de connexion', sélectionnez 'Connexion producteur' sur le bouton situé à l'extrême droite pour avoir accès au portail producteur.



- Cliquez sur 'Demander un mot de passe', indiquez votre numéro d'établissement¹ et cliquez sur 'Envoyez mes données de connexion'. Vous recevrez ensuite par courriel un lien qui vous permettra de réinitialiser votre mot de passe.



Utilisez de préférence le navigateur Google Chrome pour une convivialité optimale.

- Vous recevrez dans votre boîte de réception un courriel du Registre AB contenant un lien. Ce courriel arrivera à l'adresse électronique que vous avez indiquée comme adresse e-mail de correspondance sur le portail MCC.
- Parcourez la procédure de démarrage.
- Vous êtes enregistré. Vous recevez à titre d'information un courriel de confirmation signalant que vous avez parcouru avec succès la procédure de démarrage et ensuite, vous avez accès à l'application en ligne.

¹ Le numéro d'établissement est une version abrégée du numéro de troupeau. Il s'agit du numéro de troupeau non précédé de BE et sans les 4 derniers chiffres de l'espèce animale, par exemple 0101 ou 0201 ou 0301.

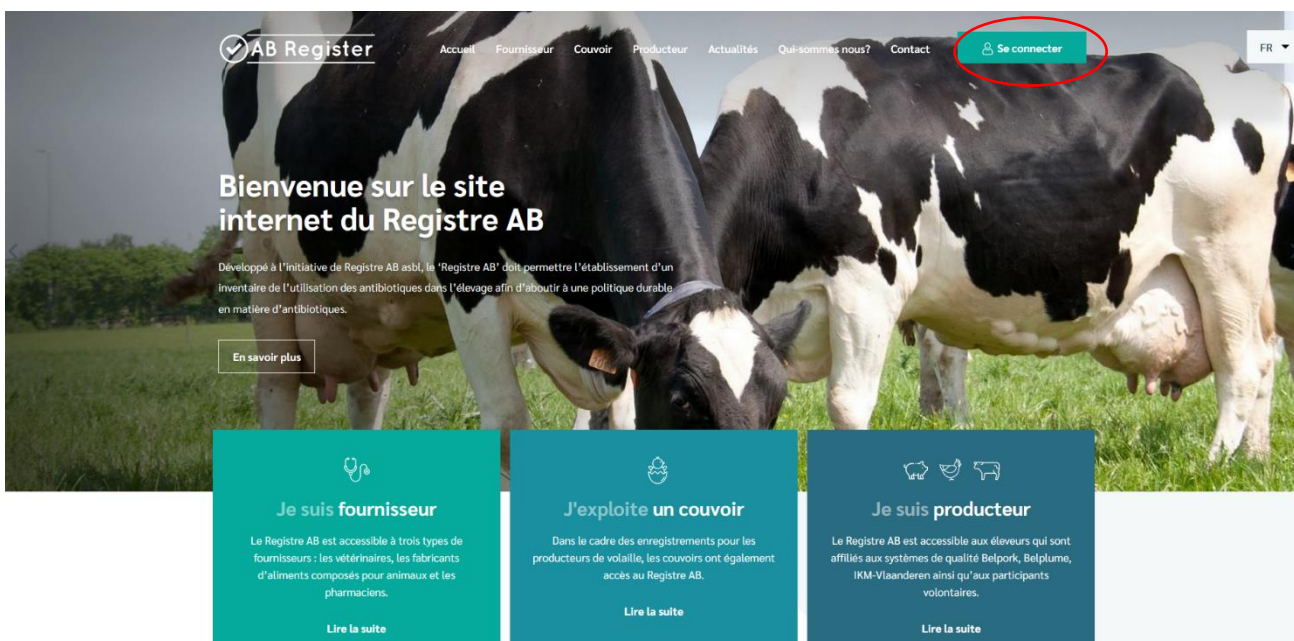
11. Si le numéro d'établissement est commun à plusieurs espèces animales, votre mot de passe et vos données de connexion seront identiques. Par conséquent, si votre exploitation détient du bétail laitier et des bovins de boucherie, vous pourrez suivre les deux espèces animales grâce au ' bouton bovins'.

4. Procédure de démarrage en tant que producteur de bovins de boucherie

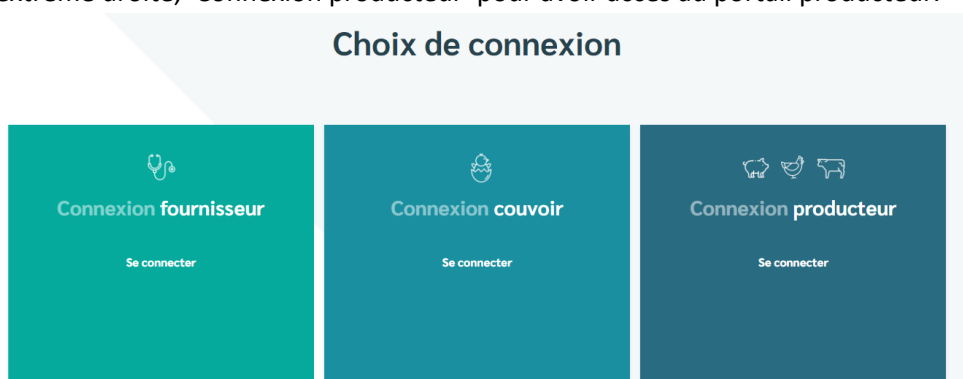
Si vous êtes agréé par Belbeef, vous serez automatiquement identifié dans la base de données Registre AB au bout de 24 heures.

Ensuite, vous devez parcourir les étapes suivantes pour demander vos données de connexion :

1. Rendez-vous sur le site internet <https://abregister.be/fr/accueil/> Utilisez de préférence le navigateur Google Chrome pour une convivialité optimale.
2. Cliquez sur le bouton 'se connecter' dans le coin supérieur droit



Vous arrivez ensuite à la page 'Choix de connexion', vous y sélectionnez le bouton situé à l'extrême droite, 'Connexion producteur' pour avoir accès au portail producteur.



3. Cliquez sur 'Demander un mot de passe', indiquez votre numéro d'établissement² et cliquez sur 'Envoyez mes données de connexion'. Vous recevrez ensuite par courriel un lien qui vous permettra de réinitialiser votre mot de passe.



Utilisez de préférence le navigateur Google Chrome pour une convivialité optimale.

4. Vous recevrez dans votre boîte de réception un courriel du Registre AB contenant un lien. Ce courriel arrivera à l'adresse électronique que vous avez indiquée comme adresse e-mail de correspondance sur le portail MCC.
5. Parcourez la procédure de démarrage.
6. Vous êtes enregistré. Vous recevez à titre d'information un courriel de confirmation signalant que vous avez parcouru avec succès la procédure de démarrage et ensuite, vous avez accès à l'application en ligne.
7. Si le numéro d'établissement est commun à plusieurs espèces animales, votre mot de passe et vos données de connexion seront identiques. Par conséquent, si votre exploitation détient du bétail laitier et des bovins de boucherie, vous pourrez suivre les deux espèces animales grâce au 'bouton bovins'.

5. Fonctionnalités

Lorsque vous vous connectez sur le portail producteur, vous arrivez à la 'Page d'accueil'. Sur cette page de démarrage, vous pouvez continuer à cliquer sur l'espèce animale dont vous voulez consulter les données.

Le Registre AB est conçu pour plusieurs espèces animales. Les producteurs qui ne détiennent que des bovins ne verront qu'un bouton 'Bovins' sur leur portail.

Si vous continuez à cliquer sur le bouton 'Bovins', vous verrez apparaître les fonctionnalités sous-jacentes suivantes :

² Le numéro d'établissement est une version abrégée du numéro de troupeau. Il s'agit du numéro de troupeau non précédé de BE et sans les 4 derniers chiffres de l'espèce animale, par exemple 0101 ou 0201 ou 0301.

Illustration 1 : Portail producteur page d'accueil

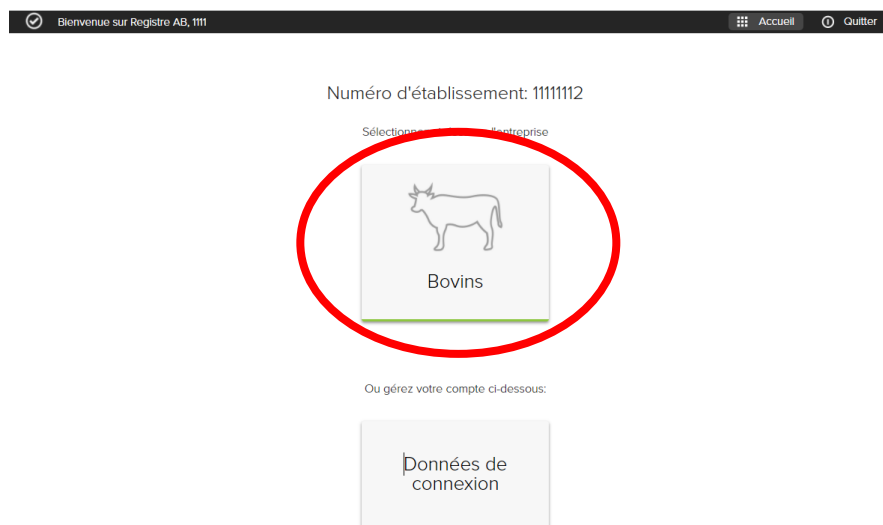
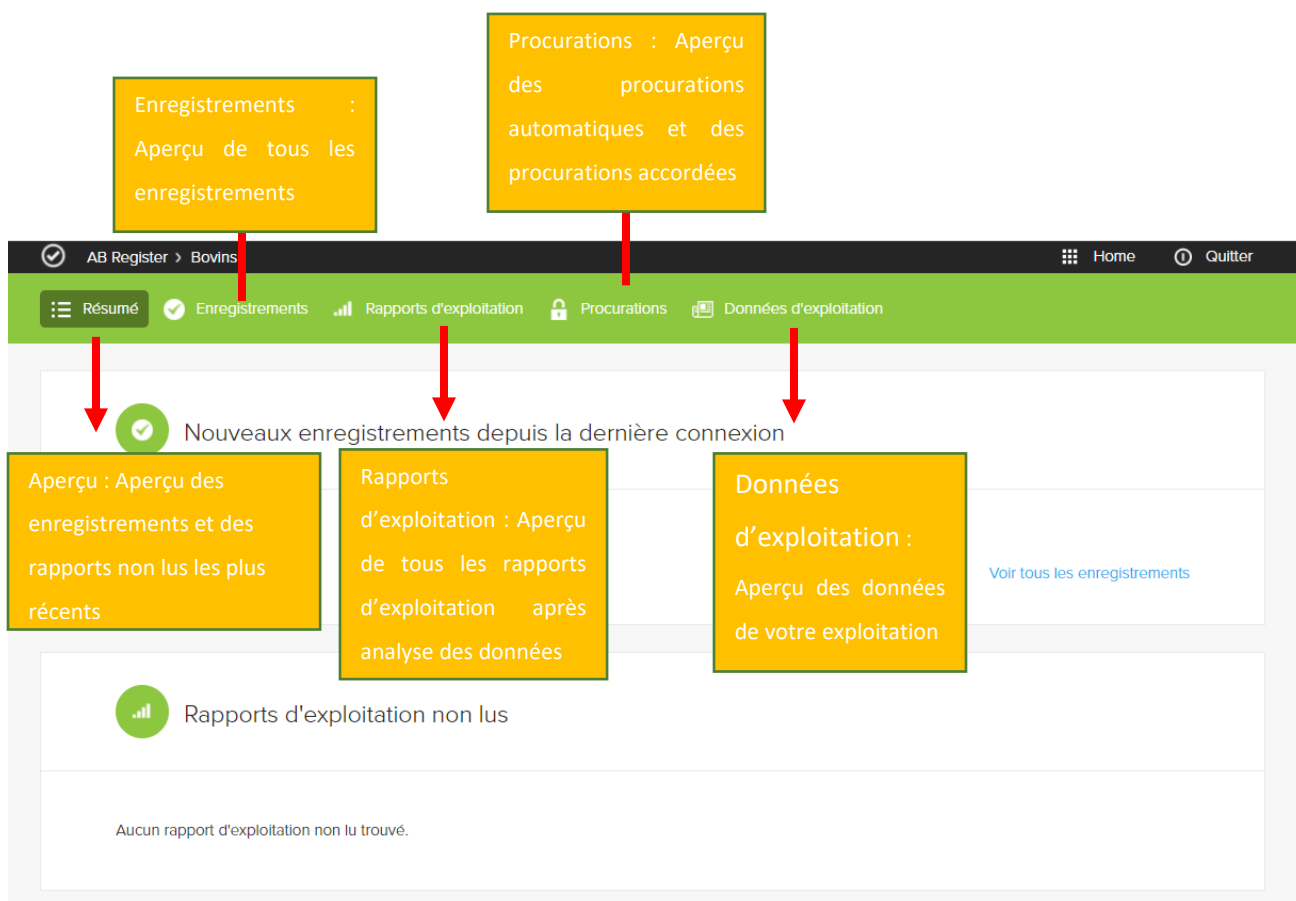


Illustration 2 : Onglets sur le portail producteur



Les différentes fonctionnalités sont détaillées plus loin dans le présent manuel.

6. Enregistrements

Afin de vous assurer que tous les médicaments fournis ont été enregistrés de manière correcte et complète, vous devez vérifier régulièrement les enregistrements pour votre exploitation au moyen de l'onglet 'Enregistrements'. Vous pouvez y explorer les enregistrements à l'aide de certains termes de recherche spécifiques.

Illustration 3 : Portail producteur onglet Enregistrements

The screenshot shows the 'Enregistrements' page in the AB Register portal. The page has a green header with navigation tabs: 'Dossier', 'Enregistrements', 'Rapports d'exploitation', 'Procurations', and 'Données d'exploitation'. The 'Enregistrements' tab is selected and circled in red. Below the header, there is a search form with the following fields:

- Livraison de: 16-12-2020 jusqu'à: []
- Mot clé: []
- Fournisseur: Tous
- Espèce cible: Tous
- Médicament: Rechercher par nom, code CNK où cti-ext... []
- Code couleur AMCRA: Sélectionner...
- Numéro de référence: []

A green 'RECHERCHE' button is located below the search form. Below the search form, there is a pagination bar showing '1 2 3 4 9 10 11 >' and '216 résultats trouvés'. A table displays the search results:

Ref.	Livraison	Médicament	Quant.	Espèce cible	Cabinet/Société
1110746-DA	26-11-2021	ALBIOTIC/LINCOCIN INTRAMAMMAIR opl. intramam. 24x 10 ml	95 tube(s)	0-3 mois vleeesvee	LIHIRO vets
1110744-DA	26-11-2021	ALBIOTIC/LINCOCIN INTRAMAMMAIR opl. intramam. 24x 10 ml	9 tube(s) ⚠	0-3 mois melkvee ⚠	LIHIRO vets
1110743-DA	26-11-2021	ALBIOTIC/LINCOCIN INTRAMAMMAIR opl. intramam. 24x 10 ml	110 tube(s)	0-3 mois vleeesvee	LIHIRO vets
1110742-DA	26-11-2021	ALBIOTIC/LINCOCIN INTRAMAMMAIR opl. intramam. 24x 10 ml	50 tube(s)	0-3 mois melkvee	LIHIRO vets

En cliquant sur le numéro de référence de l'enregistrement, vous arrivez dans l'écran de détail où vous pouvez consulter toutes les données par enregistrement.

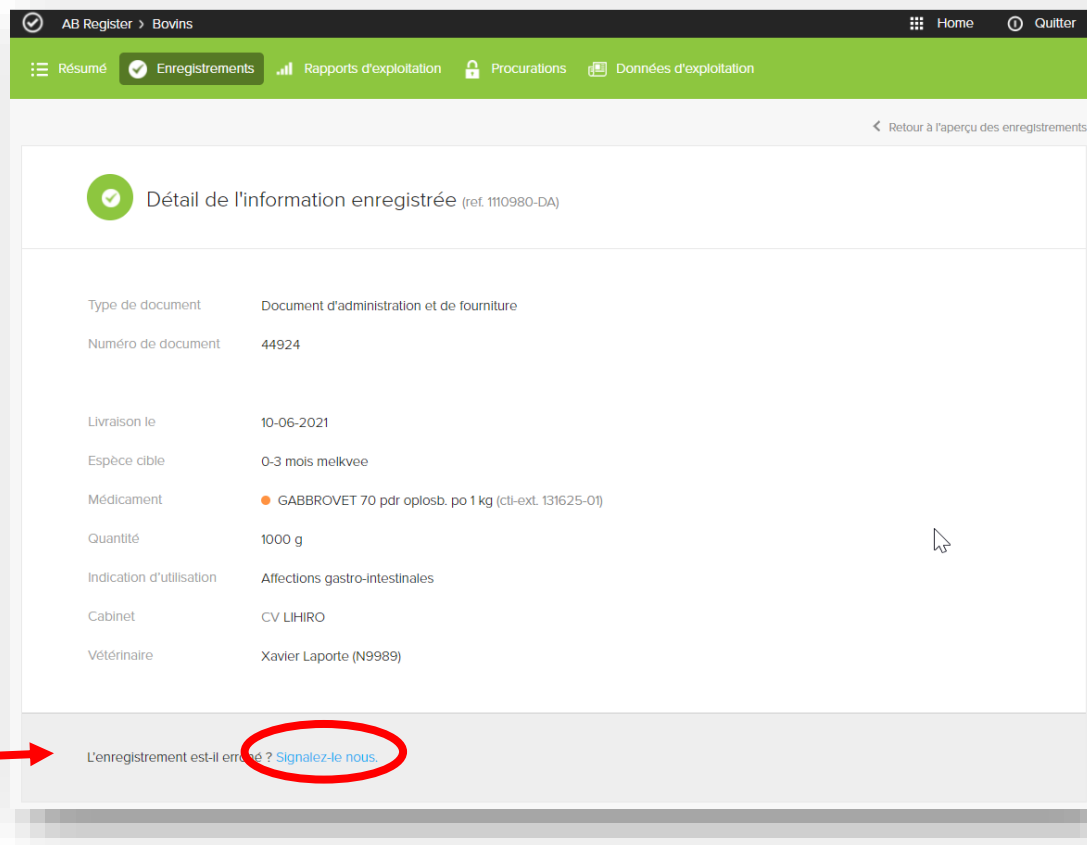


Illustration 4 : Portail producteur détail enregistrement

Dans le détail figurent les données suivantes : la date de livraison, le type de médicament (produit délivré) avec le code cti-ext, la quantité délivrée (par unité), l'animal cible, l'indication d'utilisation, le type de document, le numéro du document et les données du fournisseur.

'L'indication d'utilisation' n'est pas un champ obligatoire. Il se peut donc que ce champ n'ait pas été complété par votre fournisseur. Cela ne pose pas de problème.

Si vous constatez qu'un enregistrement n'est pas correct, vous pouvez le signaler au fournisseur au moyen du bouton 'Signalez-le nous'. Vous voyez apparaître le champ de texte ci-dessous, dans lequel vous pouvez indiquer de quelle erreur il s'agit (p.ex. le nombre d'emballages enregistré est erroné, vous n'avez pas reçu ce produit, catégorie d'animal inexacte, ...).

Si vous voyez un triangle d'avertissement orange en regard d'un enregistrement, cela signifie qu'il existe une présomption d'erreur éventuelle. Par exemple un médicament qui n'est normalement pas prescrit pour ce type d'animal cible et/ou une quantité anormale.

Signalez un enregistrement erroné

Vous pouvez indiquer dans le champ texte ci-dessous de quel type d'erreur il s'agit (p.ex. le nombre d'emballages enregistrés est incorrect, vous n'avez pas reçu ce produit, ...)

Madame, Monsieur,
Enregistrement 1110744-DA est incorrect. Veuillez vérifier.

Ce courriel sera envoyé au fournisseur LIHIRO vets.

[ENVOYER LA NOTIFICATION](#) ou [Annuler](#)

Illustration 5 : Portail producteur signaler une erreur d'enregistrement

Après la notification de votre remarque, le fournisseur recevra un courriel l'invitant à corriger l'erreur. Une copie de ce courriel vous est envoyée à titre de confirmation d'envoi, mais vous n'avez aucune démarche à entreprendre vous-même. Après la notification de l'erreur, il est préférable de contrôler si la correction a bien été apportée.

Dans le détail de l'enregistrement, vous pouvez également consulter l'historique des modifications lorsque des modifications ont été apportées. À cet effet, cliquez dans le coin inférieur droit sur 'Consulter ici l'historique complet'. Vous pouvez y suivre les adaptations et le moment où elles ont été apportées.

 [Détail de l'information enregistrée \(ref. 1110744-PO\)](#) > [Historique de changement](#)

Historique

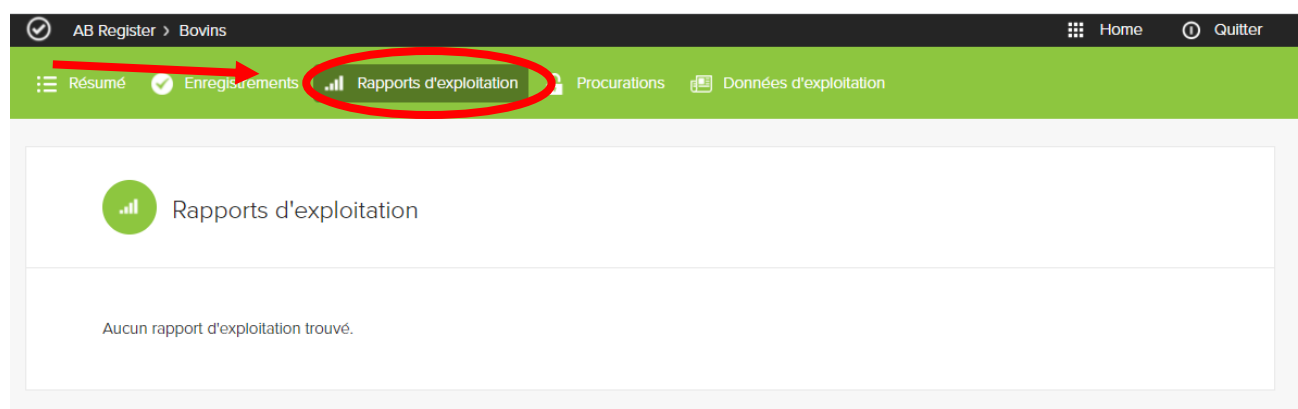
Le 15 décembre 2021 par Super User à 08:58

Quantité livrée	90	>	9
-----------------	----	---	---

Illustration 6 : Portail producteur historique des modifications

7. Rapports d'exploitation :

Illustration 7 : Portail producteur onglet rapports d'exploitation



L'établissement de rapports pour le bétail laitier a débuté en 2019. Au moment de l'entrée en vigueur du présent manuel, aucun rapport n'est encore disponible pour les éleveurs de bovins de boucherie. Pour les exploitations mixtes, un seul rapport sera établi à l'avenir, qui portera à la fois sur le bétail laitier et sur les bovins de boucherie.

8. Procurations

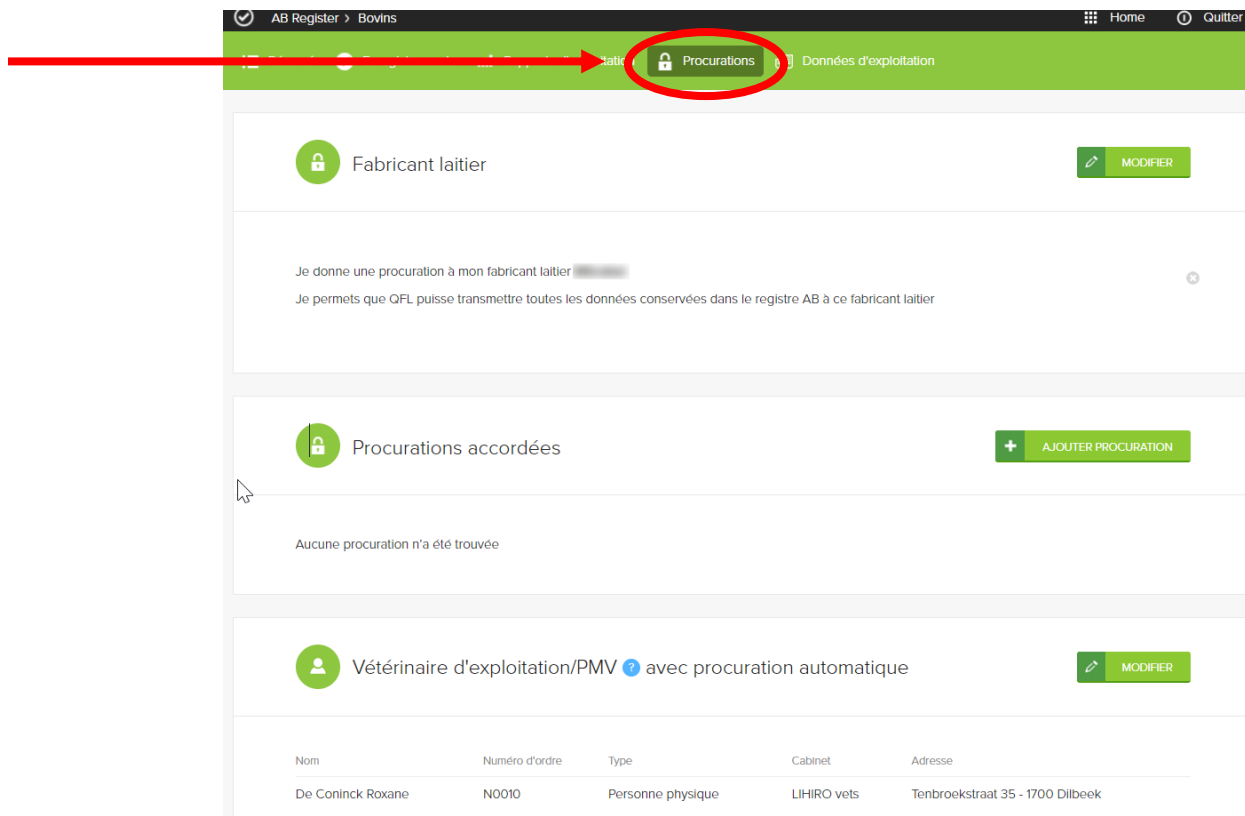


Illustration 8 : Portail producteur onglet procurations

Sur le portail producteur, vous avez la possibilité de gérer vos procurations. Les personnes qui disposent d'une procuration pour votre exploitation ont accès à toutes les données enregistrées pour votre exploitation ainsi qu'au rapport d'exploitation. Ces informations peuvent servir de support pour la suite de la guidance vétérinaire.

- Fabricant laitier

Il est possible de donner à votre fabricant laitier accès à l'ensemble de votre dossier. Cette possibilité existe déjà pendant la procédure de démarrage. Par ailleurs, il est également possible d'accorder ou de retirer des procurations dans l'onglet 'Procurations'. Vous pouvez toujours adapter cette procuration au niveau du titre 'Fabricant laitier' au moyen du bouton 'Modifier'.

Lors de l'échange des données d'exploitation avec le portail MCC, c'est le fabricant laitier qui y est connu qui est transmis. C'est à ce fabricant laitier que vous pouvez décider de donner ou non procuration. Cela ne s'applique qu'aux producteurs de bétail laitier agréés par IKM Vlaanderen.

- Procurations accordées

Vous pouvez également accorder vous-même une procuration à certains fournisseurs d'antibiotiques (p.ex. à un fabricant d'aliments composés ou à un vétérinaire remplaçant). Ces informations peuvent servir de support pour la suite de la guidance vétérinaire.

Dans l'onglet 'Procurations', vous pouvez ajouter des procurations en cliquant sur le bouton 'Ajouter une procuration'. Sur la base du nom ou du numéro d'identification du cabinet vétérinaire ou de la firme ou sur la base du numéro d'ordre du vétérinaire, vous pouvez désigner un fournisseur dans le système.

- Procuration automatique

Enfin, vous disposez de la procuration automatique que le cabinet vétérinaire de votre vétérinaire d'exploitation reçoit toujours. Vous y trouverez le nom du vétérinaire avec lequel vous avez conclu un contrat de guidance vétérinaire de l'exploitation. Ces données seront demandées lors de la procédure de démarrage. Vous devez accorder une procuration automatique pour votre exploitation à ce vétérinaire et au cabinet vétérinaire où il travaille.

Au moment où un autre vétérinaire d'exploitation est désigné, vous devez indiquer la modification ici en cliquant sur le bouton 'Modifier'. Vous pouvez sélectionner un nouveau vétérinaire sur la base du nom ou du numéro d'ordre. De cette manière, votre nouveau vétérinaire d'exploitation et son cabinet vétérinaire obtiennent automatiquement une procuration, tandis que la procuration de votre ancien vétérinaire d'exploitation est retirée.

9. Données d'exploitation

Dans l'onglet 'Données d'exploitation', vous pouvez vérifier les données de votre exploitation.

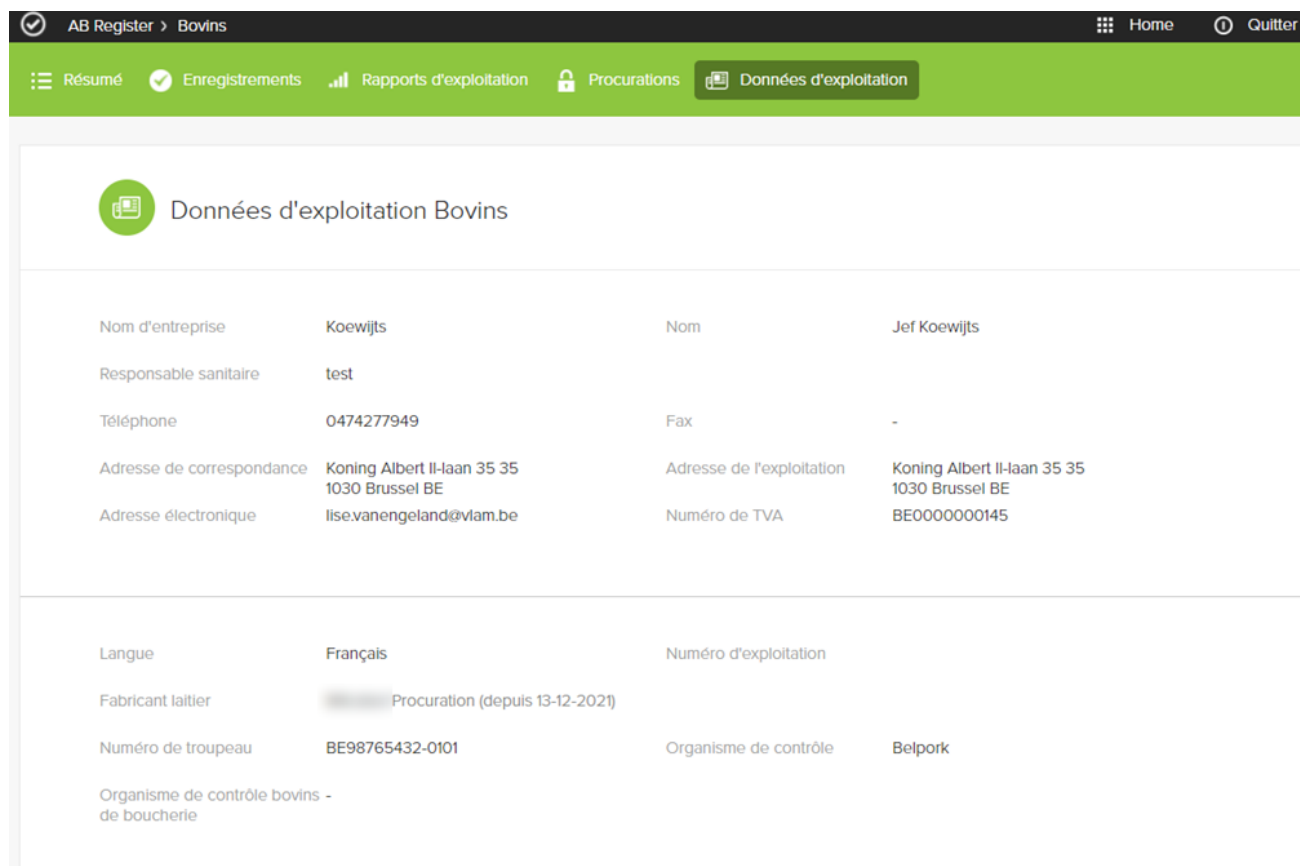
L'onglet 'Données d'exploitation' s'articule autour de deux parties, à savoir :

1. Données d'exploitation : Nom (ou raison sociale), responsable sanitaire, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse de correspondance, adresse d'établissement, adresse électronique et numéro de TVA.

Par ailleurs, le numéro de troupeau, la langue et l'organisme d'inspection pour chaque espèce animale sont également mentionnés séparément. Pour les exploitations de bétail laitier, le fabricant laitier et le numéro d'exploitation s'ajouteront encore à ces données.

Veillez à ce que votre adresse électronique soit toujours correcte. Elle constitue le principal outil de communication entre vous et le gestionnaire du 'Registre AB'.

Illustration 9 : Portail producteur données de l'exploitation bovine



The screenshot shows the 'Données d'exploitation Bovins' page in the AB Register portal. The page is divided into two main sections. The top section contains general information, and the bottom section contains specific details for bovine production.

Nom d'entreprise	Koewijts	Nom	Jef Koewijts
Responsable sanitaire	test		
Téléphone	0474277949	Fax	-
Adresse de correspondance	Koning Albert II-laan 35 35 1030 Brussel BE	Adresse de l'exploitation	Koning Albert II-laan 35 35 1030 Brussel BE
Adresse électronique	lise.vanengeland@vlam.be	Numéro de TVA	BE0000000145

Langue	Français	Numéro d'exploitation	
Fabricant laitier	Procuration (depuis 13-12-2021)		
Numéro de troupeau	BE98765432-0101	Organisme de contrôle	Belpork
Organisme de contrôle bovins - de boucherie			

Pour les exploitations agréées uniquement par IKM Vlaanderen, les données sont puisées dans Melknet de MCC Vlaanderen. Pour modifier ces données, cliquez sur le lien suivant : <http://melknet.mcc.vlaanderen.be>

Pour les exploitations agréées uniquement par Belbeef, les données sont puisées dans la base de données Belbeef. Pour modifier ces données, veuillez contacter info@belbeef.be

Pour les exploitations bovines mixtes, les données d'exploitation seront basées sur celles de Melknet de MCC Vlaanderen. Si l'adresse est différente pour les bovins de boucherie, vous ne la verrez pas sur les portails. Cela ne pose pas de problème.

2. Occupation animale moyenne :

Pour l'établissement des rapports relatifs au bétail laitier, IKM Vlaanderen demande l'autorisation de mettre l'occupation animale Sanitel de votre exploitation de bétail laitier à la disposition d'IKM Vlaanderen et du Registre AB en vue de l'établissement du rapport de benchmarking annuel.

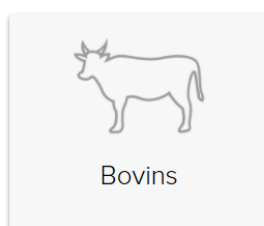
Étant donné que pour les bovins de boucherie, aucun rapport de benchmarking n'a encore été établi lors de la publication du présent manuel, cette section ne s'applique pas aux exploitations de bovins de boucherie.

Données de connexion

Bienvenue sur Registre AB, AB Register Melk Accueil Quitter

Numéro d'établissement: 98765432

Sélectionnez ci-dessous l'entreprise



Ou gérez votre compte ci-dessous:



Illustration 10 : Portail producteur bouton données de connexion

Le bouton “Données de CONNEXION” permet de modifier le mot de passe. Cliquez à cet effet sur le bouton ‘Changer le mot de passe’. Seul le mot de passe peut être adapté, l’identifiant est toujours le numéro d’établissement de votre exploitation.

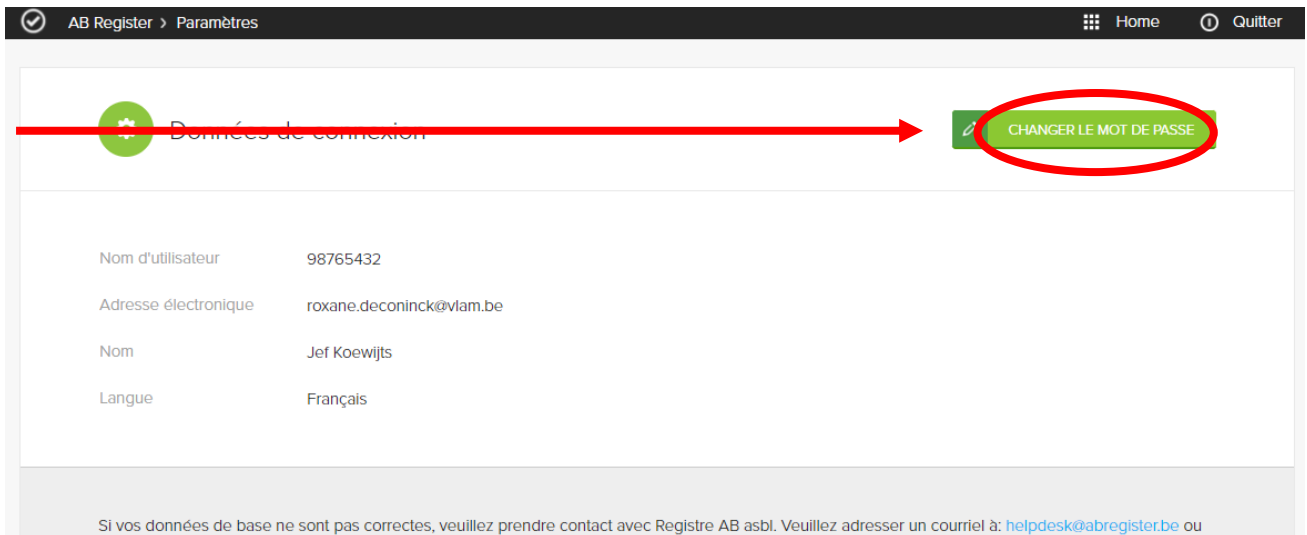


Illustration 11 : Portail producteur données de CONNEXION

III. GUIDE DU FOURNISSEUR

1. Introduction

Le 'Registre AB' est composé d'un portail fournisseur et d'un portail producteur. Ils ont chacun leurs droits et fonctionnalités spécifiques. Le guide du fournisseur explique l'utilisation du portail des fournisseurs. Pour les producteurs, un manuel distinct est prévu (voir 'Guide du producteur').

L'enregistrement en ligne de tous les médicaments fournis et administrés est effectué par le(s) fournisseur(s) et à la demande des producteurs.

Les vétérinaires qui se limitent à des prescriptions doivent également s'enregistrer dans le Registre AB. Ce qui suit explique de quelle manière vous pouvez obtenir aisément accès au portail du fournisseur, quelles fonctionnalités il contient et quelles sont les tâches qui vous incombent.

2. Aperçu des missions du fournisseur

1) Procédure d'enregistrement :

Avant de pouvoir débiter en tant que fournisseur, vous devez vous identifier dans le 'Registre AB' au moyen de la procédure d'enregistrement. Par ailleurs, les vétérinaires qui prescrivent des médicaments sans les fournir doivent également s'enregistrer dans le 'Registre AB'.

Attention : Les vétérinaires actifs au sein d'un cabinet ne doivent pas s'enregistrer individuellement, mais sont chapeautés par ce cabinet.

2) Enregistrements :

À la demande du producteur, le fournisseur enregistre tous les médicaments fournis par exploitation. Cela peut se faire de trois manières, soit par le formulaire d'enregistrement en ligne, soit par la lecture d'un formulaire Excel, soit par les services web.

Le fournisseur respectera pour ce faire les principes suivants :

- Tous les médicaments sont enregistrés au plus tard le **7^e jour du mois** suivant la fourniture.
- En cas de notification d'erreurs d'enregistrement par le producteur, l'enregistrement est corrigé dans les plus brefs délais par le fournisseur lui-même ou en prenant contact avec le helpdesk du 'Registre AB'.
- La reprise de médicaments (= enregistrement négatif) n'est pas acceptée dans le Registre AB parce qu'elle est régie par la loi tout en étant contraire aux bonnes pratiques de distribution. Cependant, le fournisseur peut apporter des modifications à ses enregistrements sur son

portail.

- Les vétérinaires de bétail laitier procèdent à l'enregistrement par unité du médicament et non par emballage. Pour chaque médicament, la liste des médicaments indique quelle est l'unité : liquide (ml), poudres (gramme), comprimés (par unité), tarisseries (tube) et combinaison de poudre et de liquide (présentation). P. ex. Si un flacon de 250 ml est entièrement utilisé sur un troupeau déterminé, la quantité de 250 (ml) doit être encodée.
- Attention : un seul produit peut figurer plusieurs fois sur la liste de médicaments avec une autre quantité d'emballage. Veillez à toujours sélectionner la quantité d'emballage correcte.

3) Mes producteurs :

Le cabinet vétérinaire dont fait partie le vétérinaire d'exploitation d'un producteur peut, grâce à une procuration automatique accordée au vétérinaire d'exploitation, prendre connaissance du dossier du producteur, c'est-à-dire des rapports d'exploitation et de tous les enregistrements effectués dans l'exploitation. Le producteur peut en outre encore donner accès à son dossier à un ou plusieurs autres fournisseurs au moyen d'une procuration.

Il est important de noter à cet égard qu'une procuration pour un vétérinaire est toujours donnée au niveau du cabinet vétérinaire. Lorsqu'un vétérinaire d'exploitation obtient automatiquement une procuration pour un producteur, cette procuration est toujours valable pour l'ensemble du cabinet vétérinaire.

4) Mes rapports (s'ils sont disponibles) :

Dans l'onglet séparé 'Mes rapports', chaque fournisseur peut consulter les rapports des producteurs pour lesquels il possède une procuration (une procuration automatique ou une procuration accordée). Ces rapports doivent faire l'objet d'un débat avec le producteur concerné.

5) Mon cabinet :

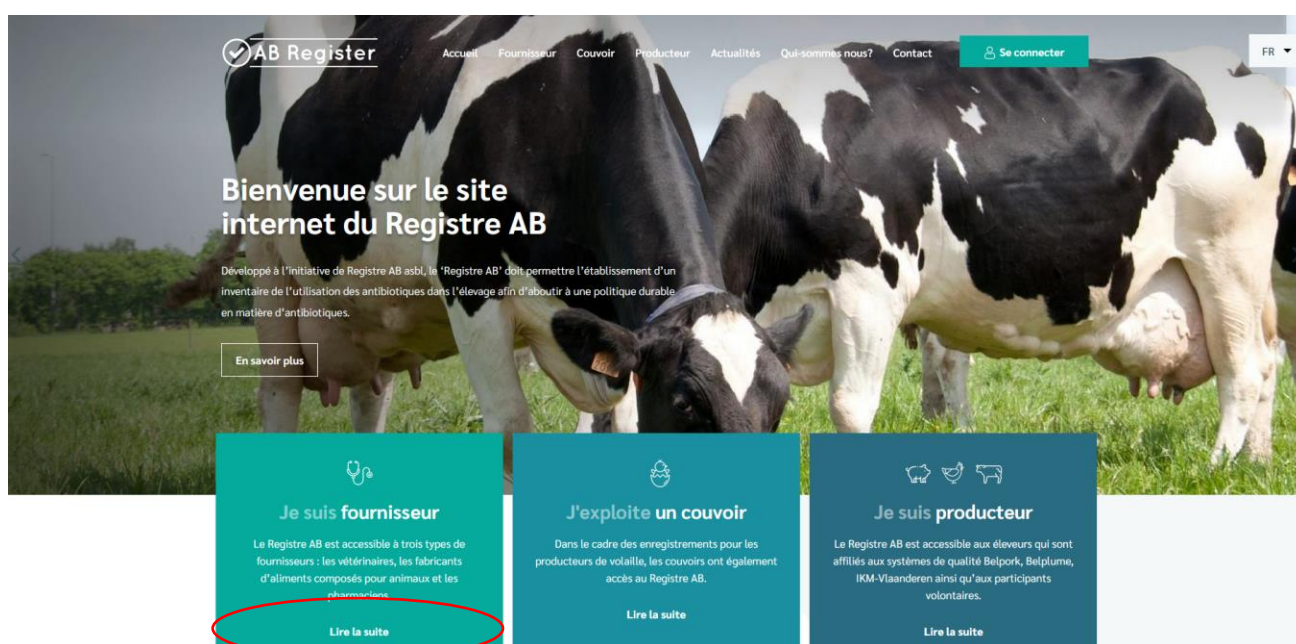
Chaque fournisseur tient à jour les données de son exploitation ou de son cabinet. Le responsable du cabinet vétérinaire gère les données des vétérinaires affiliés.

3. Procédure d'enregistrement

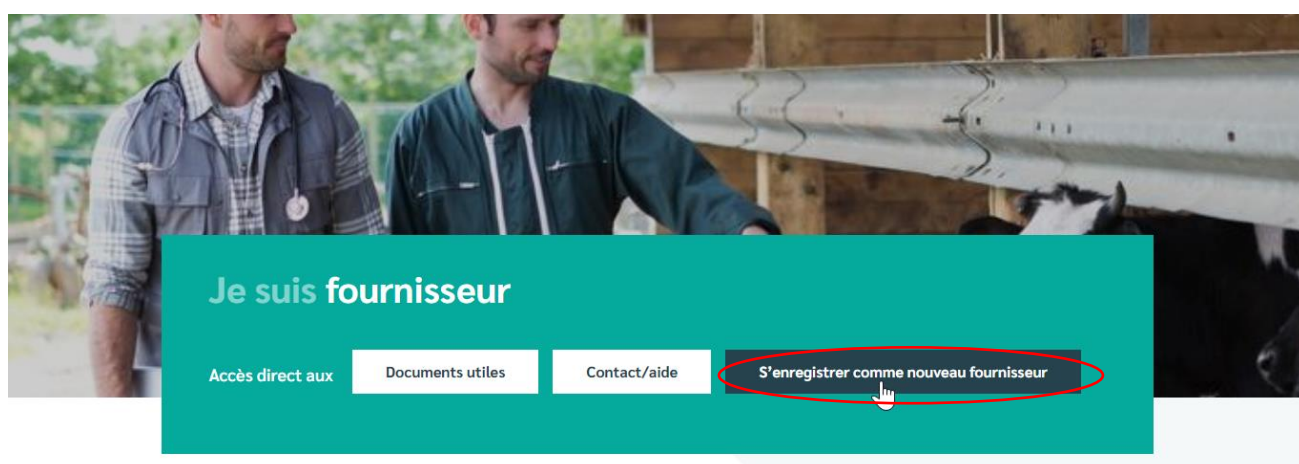
La procédure d'enregistrement pour les fournisseurs se déroule en deux étapes. Tout d'abord, le fournisseur doit s'enregistrer. Au niveau du cabinet vétérinaire, il y a lieu, à titre complémentaire, d'enregistrer aussi individuellement les vétérinaires affiliés.

Enregistrement d'un cabinet vétérinaire :

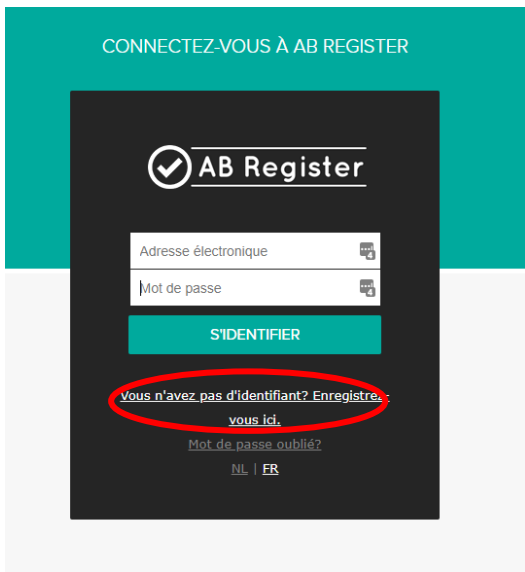
1. Rendez-vous sur le site internet www.abregister.be/fr/accueil/ et cliquez dans la case 'Je suis fournisseur' sur 'Lire la suite'.



3. Cliquez ensuite sur 'S'enregistrer comme nouveau fournisseur'.



4. Cliquez sur le bouton 'Vous n'avez pas d'identifiant ? Enregistrez-vous ici.'



5. Complétez les données, choisissez un mot de passe et cliquez sur le bouton 'Enregistrer'.

Complétez les données, choisissez un mot de passe et cliquez sur le bouton 'Enregistrer'.

Illustration 12 : Portail fournisseur : enregistrez votre cabinet/entreprise

1. Vérifiez bien l'adresse électronique mentionnée.

Elle est considérée comme l'identifiant et est également utilisée pour toute correspondance ultérieure. Le numéro Sanitel du vétérinaire responsable doit lui aussi être complété correctement. Vous trouverez le numéro Sanitel sur le portail bétail sous le nom 'Party number'.

2. Vous recevez par courriel un **contrat type** entre l'ASBL Registre AB et le fournisseur.
3. Envoyez ce contrat signé dans les 5 jours ouvrables par courriel au secrétariat de l'ASBL Registre AB : helpdesk@abregister.be.
4. Dès réception, l'ASBL Registre AB vous donne accès au 'Registre AB' et les données de connexion sont activées.
5. Vous recevez un courriel de confirmation de l'activation de vos données de connexion. Vous recevez également par courrier électronique un exemplaire contresigné du contrat type.
6. Si plusieurs vétérinaires sont actifs dans le cabinet vétérinaire, les **vétérinaires individuels** doivent encore être enregistrés sous leur numéro Sanitel avant de pouvoir débiter. (voir le manuel ci-dessous pour l'ajout de vétérinaires individuels). Si vous travaillez avec une 'personne morale vétérinaire', vous pouvez également enregistrer celle-ci à ce niveau.

Enregistrement de vétérinaires individuels et/ou d'une personne morale vétérinaire

Après l'activation des données de connexion par l'ASBL Registre AB, vous recevez un courriel et vous pouvez vous connecter au 'Registre AB'. Les données des vétérinaires individuels doivent encore être ajoutées avant que vous ne puissiez encoder des enregistrements.

1. Cliquez sur le bouton 'Me connecter' dans le coin supérieur droit.

AB Register Accueil Fournisseur Covoit Producteur Actualités Qui-sommes nous? Contact **Se connecter** FR

Bienvenue sur le site internet du Registre AB

Développé à l'initiative de Registre AB asbl, le 'Registre AB' doit permettre l'établissement d'un inventaire de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage afin d'aboutir à une politique durable en matière d'antibiotiques.

[En savoir plus](#)

Je suis fournisseur

Le Registre AB est accessible à trois types de fournisseurs : les vétérinaires, les fabricants d'aliments composés pour animaux et les pharmaciens.

[Lire la suite](#)

J'exploite un couvoir

Dans le cadre des enregistrements pour les producteurs de volaille, les couvoirs ont également accès au Registre AB.

[Lire la suite](#)

Je suis producteur

Le Registre AB est accessible aux éleveurs qui sont affiliés aux systèmes de qualité Belpork, Belplume, IKM-Vlaanderen ainsi qu'aux participants volontaires.

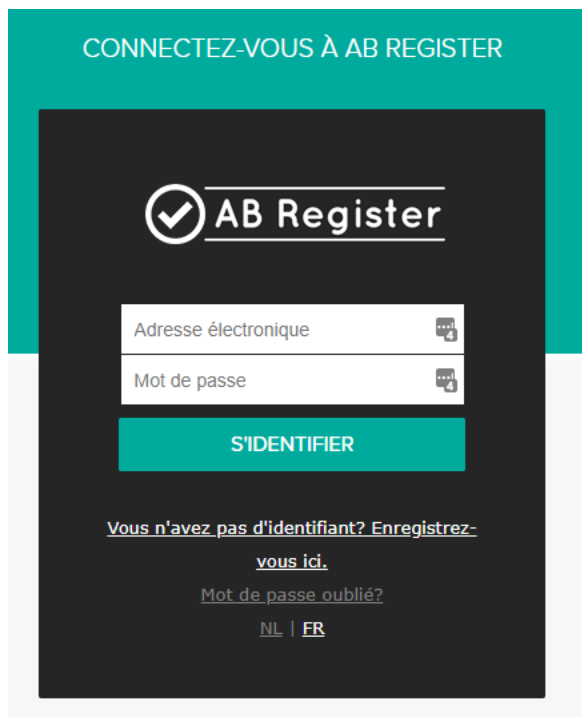
[Lire la suite](#)

- Vous arrivez ensuite à la page 'Option de connexion', vous sélectionnez ici le bouton situé à l'extrême gauche, 'Identifiant fournisseur' pour avoir accès au portail fournisseur.



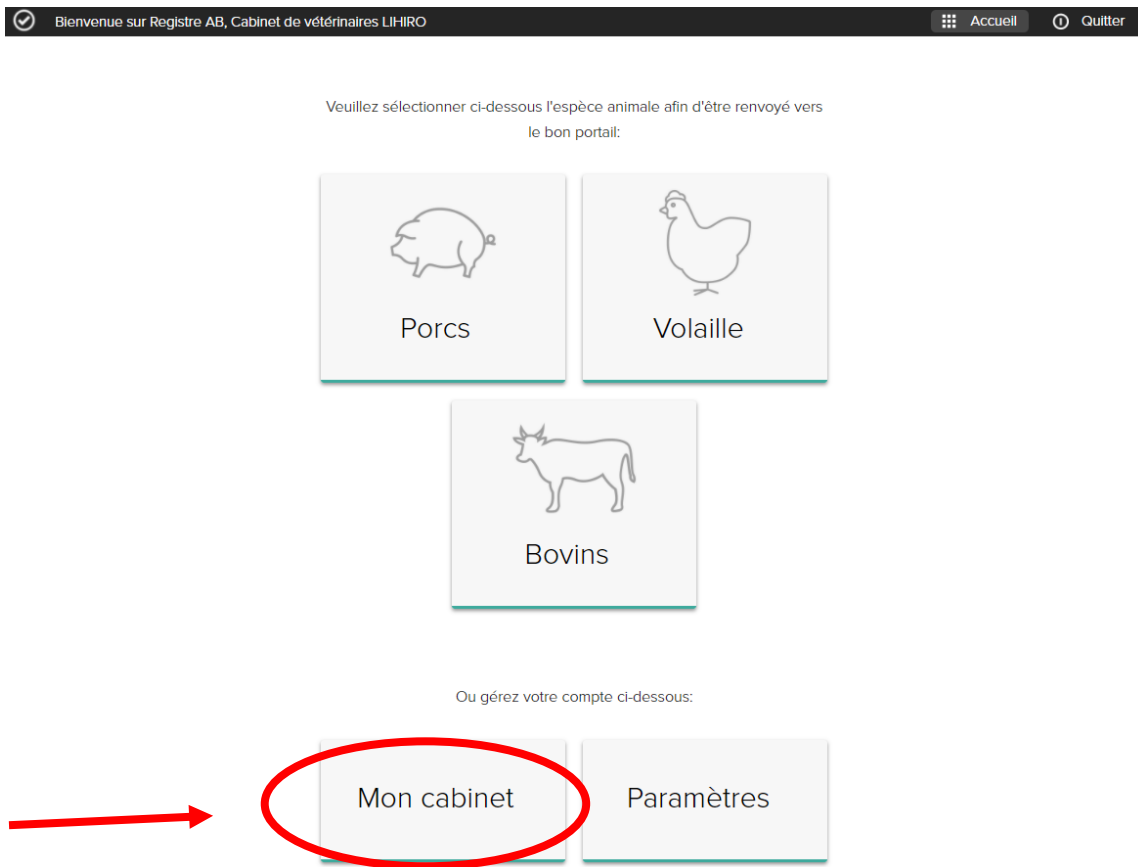
- Saisissez votre identifiant (adresse électronique) et votre mot de passe pour avoir accès au portail fournisseur.

Illustration 13 : Portail fournisseur connectez-vous au Registre AB



4. À la page d'accueil, cliquez sur le bouton 'Mon cabinet'.

Illustration 14 : Portail fournisseur page d'accueil



5. Cliquez sur le bouton 'Ajouter vétérinaire'.

AB Register > Mon cabinet

Home Quitter

Mon cabinet

Les données relatives à votre cabinet. MODIFIER

Cabinet de vétérinaires	LIHIRO	Adresse électronique	roxane.deconinck@vlam.be
Responsable	Laporte Xavier	Adresse	test xx - 1000 test
Numéro de dépôt	56789	Numéro de TVA	BE191921212
Téléphone	01677899899	Fax	016/8898789

Vos données d'identification

Adresse électronique roxane.deconinck@vlam.be MODIFIER

Vétérinaires enregistrés

+ AJOUTER VÉTÉRINAIRE

Nom	Numéro d'ordre	Numéro d'ordre français	Numéro Sanitel	Type	Ajouté le	Statut
Laporte Xavier	N9989	-	67890	Personne physique	01-02-2017	Actif

Illustration 15 : Portail fournisseur mon cabinet

6. Complétez les données du vétérinaire ou de la personne morale vétérinaire. Répétez l'opération pour tous les vétérinaires qui font partie de votre cabinet. Veillez à ce que le numéro Sanitel correct soit indiqué pour chaque vétérinaire !

Illustration 16 : Portail fournisseur enregistrer un nouveau vétérinaire

AB Register > Mon cabinet Home Quitter

Retour vers 'Mon cabinet'

Ajouter vétérinaire

Type: Personne physique Personne morale vétérinaire

Numéro d'ordre: [Enregistrer un numéro d'ordre français](#)

Numéro Sanitel: (Facultatif)

Prénom:

Nom:

Adresse électronique:

Téléphone: (Facultatif)

Statut: Actif

SAUVEGARDER ou [Annuler](#)

7. Le statut du vétérinaire se trouve par défaut sur 'actif'. Si un vétérinaire ne travaille plus dans le cabinet, vous pouvez lui attribuer le statut 'inactif'. Pour ce faire, cliquez sur le vétérinaire correspondant dans la liste, cliquez sur 'Modifier' et adaptez ensuite le statut.

Illustration 17 : Portail fournisseur gestion des vétérinaires individuels ou de la personne morale vétérinaire

AB Register > Mon cabinet Home Quitter

Retour à Mon cabinet

Vétérinaire test MODIFIER

Type	Personne morale vétérinaire
Numéro d'ordre	R0001
Numéro d'ordre français	-
Numéro Sanitel	BE01010101
Adresse électronique	lise.vanengeland@vlam.be
Téléphone	01677899899
Statut	Actif

Attention : En l'absence de gestion des vétérinaires individuels, les antibiotiques ne peuvent pas être enregistrés correctement. Les enregistrements ne sont acceptés que si le vétérinaire concerné a le statut 'actif'. Il est dès lors essentiel que le responsable tienne toujours cette liste à jour.

4. Fonctionnalités

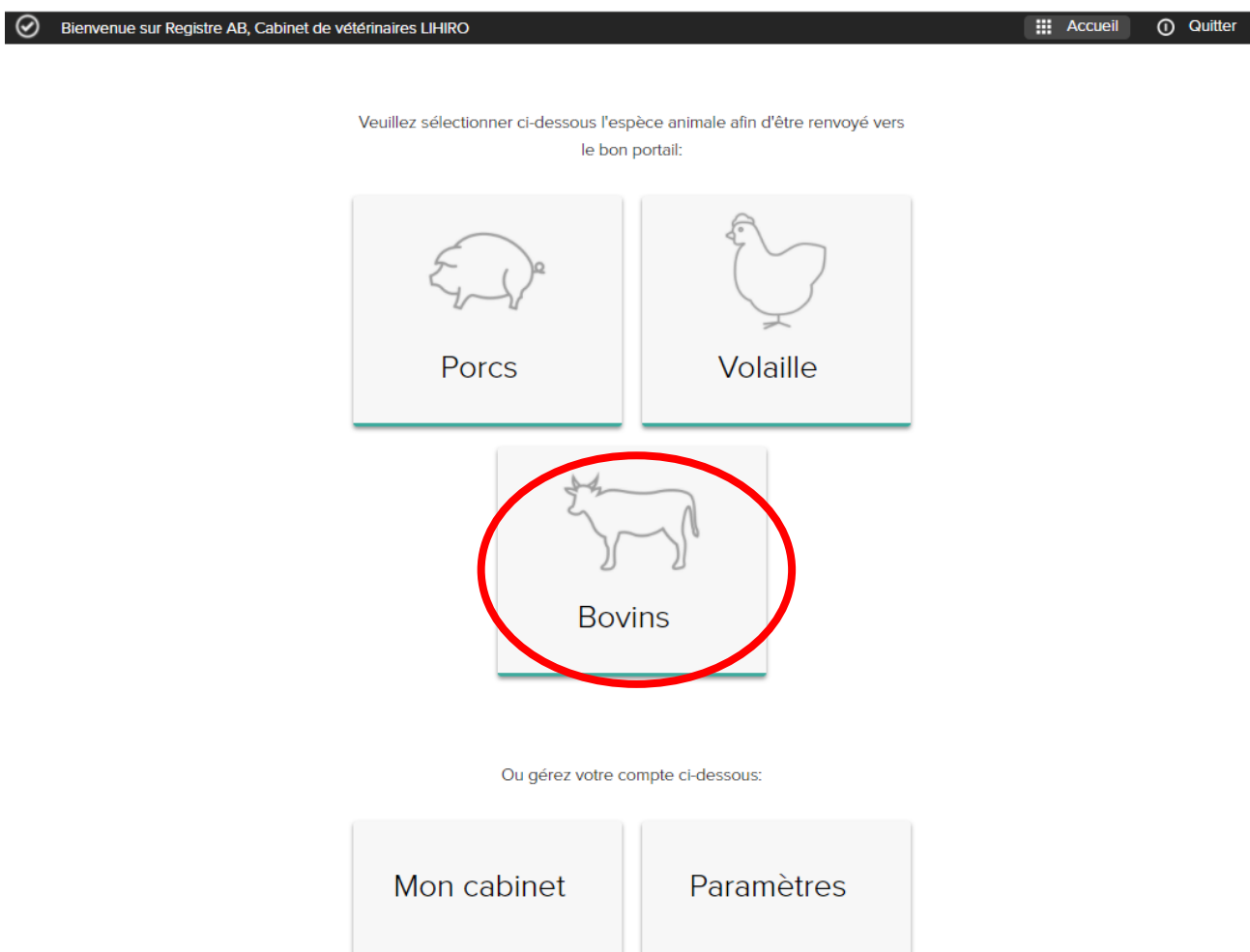


Illustration 18: Portail fournisseur page d'accueil

Lorsque vous vous enregistrez sur le portail fournisseur, vous arrivez dans la 'Page d'accueil'. Dans cette page de démarrage, vous pouvez cliquer sur l'espèce animale dont vous voulez consulter les données. Dans le bas, vous trouverez également deux boutons qui vous permettent de continuer vers les données de votre exploitation, à savoir 'Mon cabinet' et les 'Paramètres'. Si vous n'avez que des

éleveurs bovins comme clients, vous ne verrez apparaître qu'un seul bouton, 'Bovins'. Si vous continuez à cliquer sur le bouton 'Bovins', vous verrez apparaître les fonctionnalités suivantes :

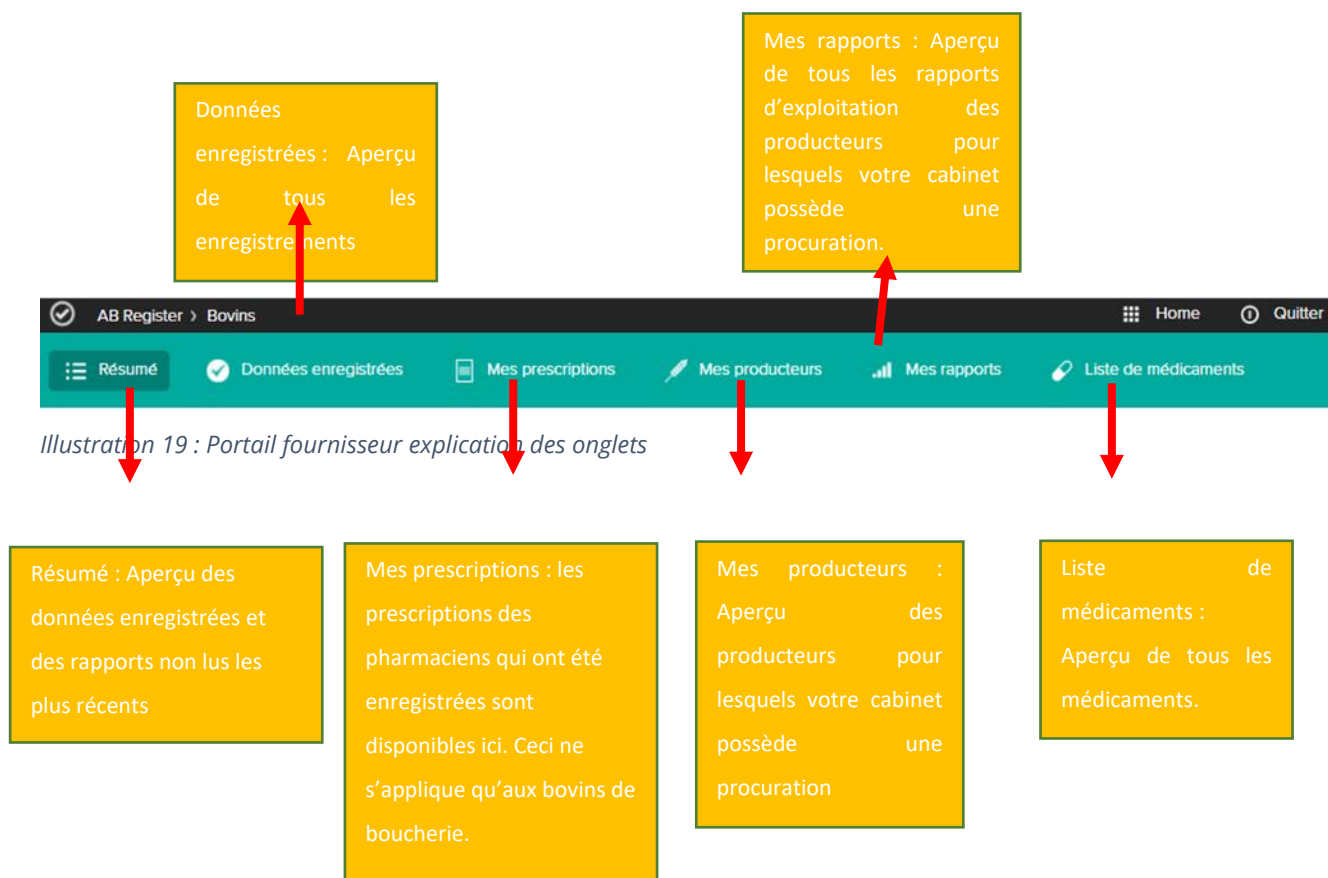


Illustration 19 : Portail fournisseur explication des onglets

Les différentes fonctionnalités sont détaillées plus loin dans le présent manuel.

5. Mes données enregistrées

Illustration 20 Portail fournisseur onglet mes données enregistrées

AB Register > Bovins

Home Quitter

Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Données enregistrées AJOUTER ENREGISTREMENT

Livraison de: 17-06-2021 jusqu'à: Mot clé:

Espèce cible: Tous

Recherche étendue

RECHERCHE

2 résultats trouvés

Ref.	Livraison	Médicament	Quant.	Espèce cible	Producteur	Numéro de troupeau
1110749-DA	20-06-2021	● EMDACTILIN 150 opl. inj. 250 ml	10 ml	0-3 mois melkvee	Koewijts	BE98765432-0101
1110748-DA	20-06-2021	● TILMODIL opl. inj. 100 ml	5 ml	0-3 mois melkvee	Koewijts	BE98765432-0101

Dans l'onglet 'Mes données enregistrées' vous pouvez consulter toutes les données qui ont été enregistrées par votre cabinet. Il existe 3 possibilités d'enregistrer des données. Ces possibilités sont décrites ci-dessous.

Option 1 : Enregistrement manuel de médicaments au moyen du formulaire d'enregistrement

Le fournisseur peut encoder un enregistrement en ligne au moyen du formulaire d'enregistrement. Ce formulaire a surtout été développé pour les fournisseurs qui doivent enregistrer des données pour un nombre limité de producteurs et à intervalles irréguliers.

Vous devez parcourir les étapes suivantes pour encoder un enregistrement :

1. Cliquez sur le bouton 'Ajouter un enregistrement'.

Ref.	Livraison	Médicament	Quant.	Espèce cible	Producteur	Numéro de troupeau
1110749-DA	20-06-2021	EMDACTILIN 150 opl. inj. 250 ml	10 ml	0-3 mois melkvee	Koewijts	BE98765432-0101
1110748-DA	20-06-2021	TILMODIL opl. inj. 100 ml	5 ml	0-3 mois melkvee	Koewijts	BE98765432-0101

Illustration 21 : Portail fournisseur ajouter enregistrement

2. Complétez les champs obligatoires.

Illustration 22 : Portail fournisseur enregistrer un nouveau traitement

3. Le champ d'encodage '**Indication d'utilisation**' est facultatif. Il n'est pas obligatoire de le compléter, mais il est recommandé de le faire.
4. Cliquez sur le bouton '**Sauvegarder**' si vous ne souhaitez plus enregistrer de données pour ce producteur.
5. Vous devez quand même encore enregistrer des données pour ce producteur ? Dans ce cas, cliquez sur le bouton '**Sauvegarder et copier**'. À l'aide de ce bouton, vous copiez la date, le nom du producteur et le nom du vétérinaire et vous ne devez pas chaque fois les saisir à nouveau.

Vous trouverez une explication spécifique par champ d'enregistrement à l'Annexe 1.

Lorsque vous avez sauvegardé l'enregistrement, vous trouverez celui-ci dans l'aperçu général des données enregistrées.

Option 2 : Enregistrement de médicaments dans Excel

Afin de simplifier la procédure précédente, un système a été développé, qui permet d'enregistrer plusieurs données simultanément. Cela peut se faire au moyen d'un fichier Excel, de préférence généré par le logiciel comptable du fournisseur. Ce système permet en outre aussi d'adapter des données enregistrées sur la base d'un numéro de référence (REFERENCE_NUMBER). Chaque modification d'un enregistrement est sauvegardée.

Attention : si le logiciel comptable utilise certains codes spécifiques pour définir le médicament, l'animal cible ou l'indication, ces codes peuvent être repris dans la base de données. Procédez ainsi de préférence **AVANT** d'enregistrer vos données.

Vous trouverez le mode de définition des codes dans le chapitre 'Mapping'.

Le fichier Excel est établi conformément à l'exemple ci-dessous. La base de données accepte toutes les versions d'Excel à partir de '97. Les versions plus anciennes ne sont pas prises en charge. Vous trouverez une explication spécifique par champ d'enregistrement à l'Annexe 1.

REFERENCE_ NUMBER	DELIVERY_ DATE	PROVIDER	STOCK_ NUMBER	MEDICINE	AMOUNT	TARGET_ ANIMAL	USE	DOCUMENT_ TYPE	DOCUMENT_ NUMBER
20160802004	1/07/2016	N0123	BE44444444-0101	188702-02	1	BO1	AND	TVD	123
20160702005	20/07/2016	N5162	BE44444444-0101	188702-02	2	BO2	LA	VSP	124
20160602006	30/09/2016	N0123	BE44444444-0101	121186-02	4	BO3	MDA	VSF	125

Pour établir un fichier Excel correct, parcourez les étapes suivantes :

1. Établissement d'un fichier Excel conformément aux règles de base convenues (voir annexe 1)
2. Complétez le fichier Excel par tous les enregistrements d'antibiotiques.
3. Recherchez les informations relatives à l'envoi du fichier Excel sur votre portail fournisseur : (Voir aussi '10. Paramètres'). Vous trouverez les informations pour l'envoi d'un fichier Excel en cliquant sur le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil, dans l'onglet 'Paramètres d'importation'.

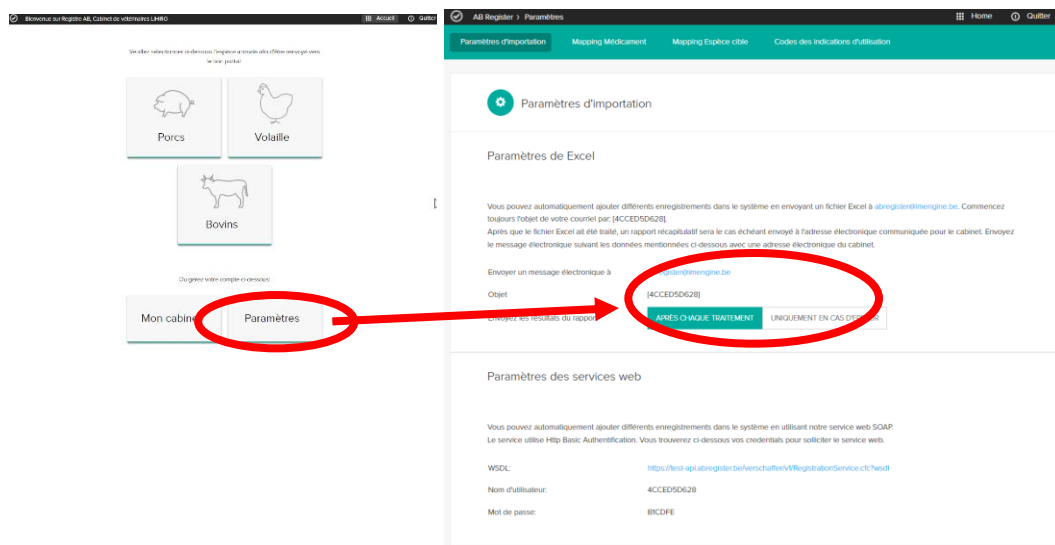


Illustration 23 : Portail fournisseur paramètres d'importation Excel

4. Envoyez le fichier Excel par courriel à l'adresse électronique standard en ayant au préalable défini l'objet. L'objet du courriel est composé du code attribué au fournisseur par le système. Ce qui permet au système d'identifier le fournisseur.

Attention !

- N'oubliez pas les crochets dans l'objet !

- L'adresse électronique indiquée 'info@abregistratie.be' est utilisée uniquement pour la lecture de fichiers Excel.
 - Vous devez toujours envoyer vos questions et autres remarques à l'adresse helpdesk@abregister.be
5. Vous recevez un rapport de résultat dans votre boîte de réception. Dans 'Paramètres d'importation', vous pouvez déterminer vous-même si vous voulez recevoir un rapport de résultat chaque fois ou uniquement en cas d'erreur (voir aussi 10.1).
- Contrôlez toujours bien le rapport de résultat et suivez les instructions en cas de messages d'erreur éventuels.
6. Des erreurs peuvent se produire au niveau du fichier Excel et au niveau des données enregistrées dans le fichier Excel.

Messages d'erreur possibles :

- Erreur d'en-tête ou mauvaise version d'Excel

Dans les deux cas, le système n'est pas en mesure de lire correctement le fichier. Un rapport de résultat sera envoyé, prouvant que le fichier n'a pas pu être lu. Vous devez corriger le fichier Excel et le renvoyer par courriel.

- Champs obligatoires non complétés

Lorsqu'un champ obligatoire n'a pas été complété, le système ne peut pas lire l'enregistrement. Cette ligne sera passée et un rapport sera envoyé. Le fournisseur peut ensuite compléter les champs obligatoires et renvoyer le fichier. Dans ce cas, les données déjà lues correctement sont ignorées.

- Erreurs au niveau des données enregistrées dans le fichier Excel

À cet effet, vous devez suivre les instructions figurant dans le rapport de résultat.

Après correction des erreurs éventuelles, vous pouvez consulter les données enregistrées dans le 'Registre AB' dans l'onglet 'Enregistrements'.

Option 3 : Enregistrement de médicaments au moyen des services web

Il est aussi possible de communiquer avec la base de données antibiotiques par l'intermédiaire des services web. Ce qui a pour avantage que les données sont lues automatiquement depuis le logiciel comptable du fournisseur. Il ne faudra plus rectifier qu'en cas de messages d'erreur.

Pour les paramètres des services web, vous trouverez des informations complémentaires dans '10.1 Paramètres'. Comme pour l'utilisation de fichiers Excel, les codes propres à l'exploitation peuvent également être intégrés ici (voir 10.2 'Mapping').

Le système prévoit des services web soap, dotés de http Basic Authentication. Les références sont uniques pour chaque fournisseur et peuvent être consultées dans 'Paramètres' dans l'onglet 'Paramètres d'importation'. Par défaut, le mot de passe est celui qui a été choisi lors de la procédure d'enregistrement du fournisseur.

Exemple de requête en cas d'utilisation d'un service SOAP :

```
PRD: https://api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl
TEST: https://test-api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl
<soapenv:Envelope xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
xmlns:soapenv="http://schemas.xmlsoap.org/soap/envelope/" xmlns:v1="http://v1.verschaffer">
  <soapenv:Header/>
  <soapenv:Body>
    <v1:saveRegistration soapenv:encodingStyle="http://schemas.xmlsoap.org/soap/encoding/">
      <registration xsi:type="v1:Registration" xmlns:v1="http://v1.verschaffer.api.shared">
        <amount xsi:type="xsd:string">10</amount>
        <deliveryDate xsi:type="xsd:string">16/01/2016</deliveryDate>
        <documentNumber xsi:type="xsd:string">11234E000001</documentNumber>
        <documentType xsi:type="xsd:string">EVSF</documentType>
        <medicine xsi:type="xsd:string">188702-02</medicine>
        <provider xsi:type="xsd:string">N1234</provider>
        <referenceNumber xsi:type="xsd:string">120116001</referenceNumber>
        <stockNumber xsi:type="xsd:string">BE29231230-0201</stockNumber>
        <targetAnimal xsi:type="xsd:string">BO1</targetAnimal>
        <use xsi:type="xsd:string"></use>
      </registration>
    </v1:saveRegistration>
  </soapenv:Body>
</soapenv:Envelope>Prod
```

Dans chaque requête de service web, 1 enregistrement peut être envoyé. Pour la création d'un nouvel enregistrement, l'opération '*saveRegistration*' doit être lancée. Le service web permet par ailleurs aussi de modifier des données enregistrées au moyen de l'opération '*updateRegistration*'.

L'enregistrement à adapter est identifié sur la base d'un numéro de référence (referenceNumber).

Chaque modification d'un enregistrement est sauvegardée.

Lorsque le système a pu traiter l'enregistrement avec succès, un message contenant le code de réponse 200 est renvoyé.

Lorsqu'une erreur survient, un message d'erreur sera renvoyé, avec le code de réponse 400

6. Modification d'un enregistrement

Après lecture d'un enregistrement dans le système, le fournisseur a la possibilité de modifier manuellement l'enregistrement dans l'application en ligne. Chaque élément de l'enregistrement peut être modifié.

Vous devez parcourir les étapes suivantes pour modifier un enregistrement :

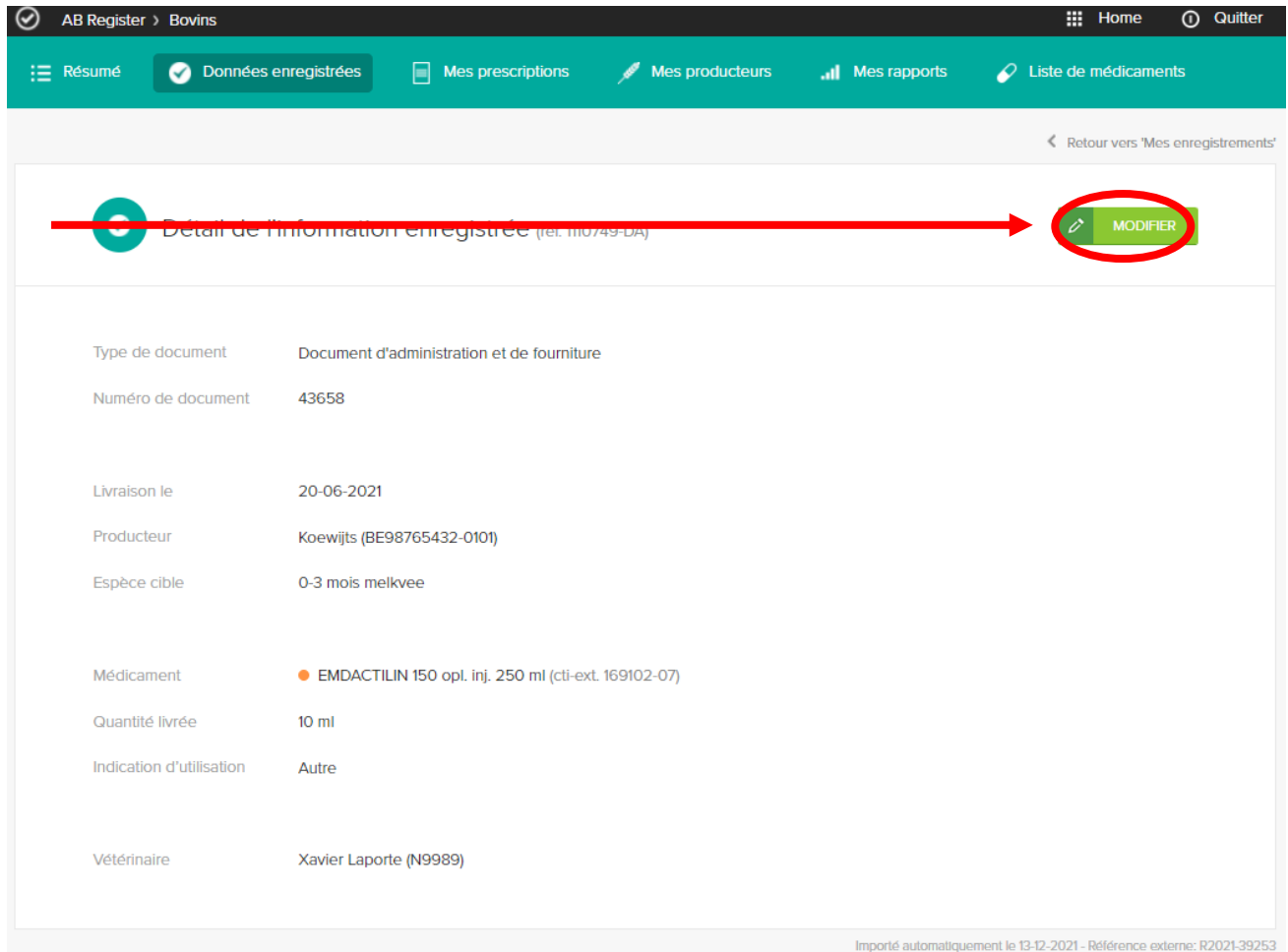
1. Allez dans 'Données enregistrées'.
2. Cliquez sur le numéro de référence des données enregistrées. L'enregistrement s'ouvre.

Ref	Livraison	Médicament	Quant.	Espèce cible	Producteur	Numéro de troupeau
1110749-DA	20-06-2021	EMDACTILIN 150 opl. inj. 250 ml	10 ml	0-3 mois melkvee	Koewijts	BE98765432-0101
1110748-DA	20-06-2021	TILMODIL opl. inj. 100 ml	5 ml	0-3 mois melkvee	Koewijts	BE98765432-0101

Illustration 24 : Portail fournisseur données enregistrées

3. Cliquez sur le bouton 'Modifier'.

Illustration 25 : Portail fournisseur détail enregistrement



The screenshot shows the 'AB Register > Bovins' interface. The top navigation bar includes 'Résumé', 'Données enregistrées', 'Mes prescriptions', 'Mes producteurs', 'Mes rapports', and 'Liste de médicaments'. The main content area displays 'Detail de l'information enregistrée (ref. 110749-DA)'. A red arrow points from the left to a green 'MODIFIER' button with a pencil icon, which is circled in red. Below the title, a table lists registration details:

Type de document	Document d'administration et de fourniture
Numéro de document	43658
Livraison le	20-06-2021
Producteur	Koewijts (BE98765432-0101)
Espèce cible	0-3 mois melkvee
Médicament	● EMDACTILIN 150 opl. inj. 250 ml (cti-ext. 169102-07)
Quantité livrée	10 ml
Indication d'utilisation	Autre
Vétérinaire	Xavier Laporte (N9989)

Importé automatiquement le 13-12-2021 - Référence externe: R2021-39253

4. Modifiez tous les champs que vous voulez adapter et sauvegardez.
- 5.

Illustration 26 : portail fournisseur modifier un enregistrement



Type de document	Document d'administration et de fourniture
Numéro de document	43658
Livraison le	20-06-2021 (jj-mm-aaaa)
Producteur	Koewijts - BE98765432-0101 ou Ajouter un nouveau producteur
Espèce cible	0-3 mois melkvee
Médicament	EMDACTILIN 150 opt. inj. 250 ml (f69102-07)
Quantité	10 ml
Indication d'utilisation	Autre (Facultatif)
Vétérinaire	Laporte Xavier (N9989)

[SALVEGARDER](#) ou [Annuler](#)

6. L'enregistrement a été modifié.

7. Contrôle des enregistrements

Sur le portail fournisseur du Registre AB, un contrôle de données automatique est effectué sur les enregistrements pour les bovins.

1. Qu'est-ce que cela implique ?

Le contrôle portera sur les paramètres suivants :

Quantité anormalement élevée ou basse

Une quantité anormalement élevée ou basse pour un médicament et/ou un animal cible déterminé sera désignée sur le portail comme éventuellement incorrecte.

Il est important de garder à l'esprit que pour le bétail laitier, l'enregistrement doit se faire en nombre d'unités.

Pour les porcs en revanche, l'enregistrement doit se faire en nombre d'emballages.

Un médicament qui n'est normalement pas délivré pour un animal cible déterminé

Il s'agit essentiellement de produits intra-mammaires et intra-utérins enregistrés sur les bovins de moins de 8 mois.

2. Comment cela fonctionne-t-il ?

- Généralités

Chaque cabinet recevra par courrier électronique **un aperçu mensuel** des données enregistrées qui pourraient être incorrectes. Celles-ci seront aussi reprises/marquées d'un drapeau sur le portail fournisseur. Elles seront regroupées par type d'animal sur le portail fournisseur.

À cet effet, vous recevrez un aperçu **pour la première fois le 15 décembre 2021**. Cet aperçu portera sur toute l'année 2021, parce que ces données enregistrées sont importantes pour les futurs rapports périodiques des porcs et du bétail laitier. Les données enregistrées antérieures au 1/1/21 ne seront pas intégrées dans ce contrôle.

3. À quel endroit du Registre AB ?

S'il y a des enregistrements éventuellement incorrects, vous pouvez les consulter en cliquant sur le bouton bétail laitier ou porcs et vous verrez ensuite apparaître un cadre jaune en haut de la page.

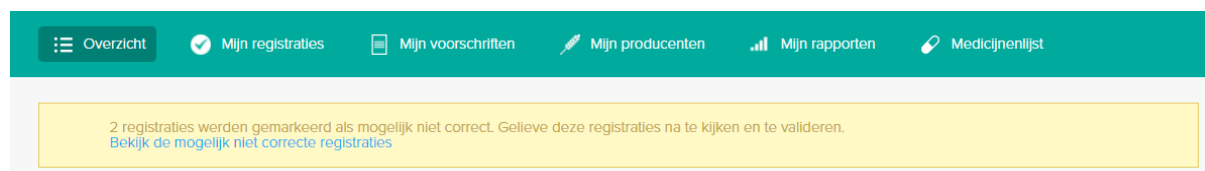


Illustration 27 Portail fournisseur enregistrements marqués éventuellement incorrects

Cliquez ensuite sur 'Consulter les enregistrements éventuellement incorrects'.

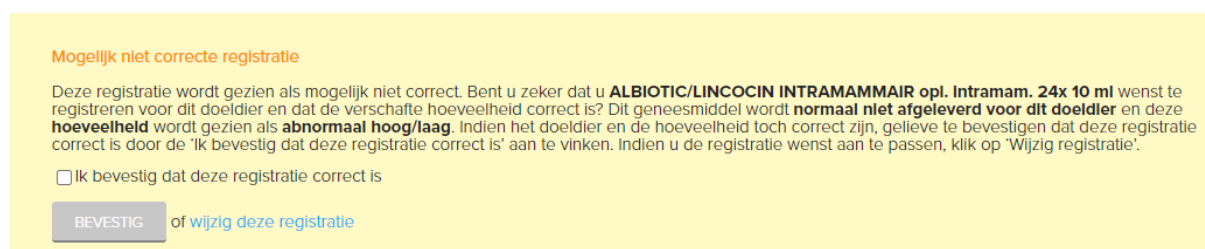
Vous verrez alors un aperçu des enregistrements marqués d'un drapeau :

Ref.	Aflevering	Medicijn	Hoev.	Doeldier	Producent	Beslagnummer
1110744-DA	26-11-2021	ALBIOTIC/LINCOCIN INTRAMAMMAIR opl. intramam. 24x 10 ml	90 tube(s)	0-3 maanden melkvee	AB Register Melk	BE98765432-0101

Si vous passez la souris sur les 'triangles d'avertissement orange', vous verrez pourquoi un enregistrement a été marqué d'un drapeau.

4. Comment valider et/ou modifier des enregistrements ?

En cliquant sur la référence bleu clair de l'enregistrement, vous pouvez adapter l'enregistrement ou le valider comme étant correct sur votre portail fournisseur. Dans le détail de l'enregistrement, vous verrez le cadre ci-dessous, qui explique le motif de sa désignation comme 'enregistrement éventuellement incorrect'.



Si l'enregistrement est néanmoins correct, cochez 'Je confirme que cet enregistrement est correct' et cliquez ensuite sur 'Confirmer'. Dans ce cas, l'enregistrement ne sera plus repris dans les rapports comme étant éventuellement incorrect pour ce motif-là. Ne perdez toutefois pas de vue que cet enregistrement peut encore être considéré comme éventuellement incorrect pour un autre motif dans les rapports (par exemple : enregistrement dans une catégorie animale pour laquelle aucun nombre d'animaux n'est disponible).

Si l'**enregistrement n'est pas correct**, vous pouvez le modifier aussi longtemps que les données enregistrées n'ont pas été transmises à Sanitel-Med, en cliquant sur 'Modifier ces enregistrements. Une fois l'enregistrement transmis à Sanitel-Med, vous devrez faire parvenir la modification à helpdesk@abregister.be. Si vous **ne prenez aucune mesure**, les données enregistrées ne seront pas modifiées et resteront considérées comme éventuellement incorrectes dans les rapports.

5. Troupeaux sans données enregistrées pendant un an

Tous les deux ans, un mailing contenant l'énumération de vos producteurs sans données enregistrées sera envoyé à votre cabinet.

Si ces producteurs n'ont effectivement pas de données enregistrées, vous ne devez naturellement pas donner suite à ce courriel.

Si en revanche ces producteurs ne vous ont pas informé de leur activité dans le Registre AB, vous avez encore l'occasion de corriger le tir. Attention, les enregistrements qui remontent à plus de 6 mois ne peuvent pas être transmises depuis le Registre AB à Sanitel-Med.

8. Mes prescriptions

Cet onglet se trouve uniquement sur le portail fournisseur d'un CV et s'applique uniquement aux prescriptions destinées aux bovins de boucherie.

Les fournitures encodées par le PHA dans le 'Registre AB' sont basées sur la prescription d'un vétérinaire. Dans l'onglet 'Mes prescriptions', le CV connecté voit un aperçu de toutes les données enregistrées encodées par le FAC ou le PHA sur la base d'une prescription établie par le vétérinaire faisant partie du CV connecté.

Un CV qui se contente de prescrire et ne fournit jamais lui-même peut consulter ses données enregistrées prescrites dans 'Mes prescriptions'.

Illustration 28 : Portail fournisseur mes prescriptions

Les différents champs d'enregistrement peuvent être consultés dans le détail de chaque enregistrement. Si vous constatez qu'un enregistrement n'est pas correct, vous pouvez le signaler au FAC ou au PHA au moyen du bouton 'Signalez-le nous'. Vous voyez apparaître le champ de texte ci-dessous, dans lequel vous pouvez indiquer de quelle erreur il s'agit.

Illustration 29 Portail fournisseur notification d'erreur d'enregistrement

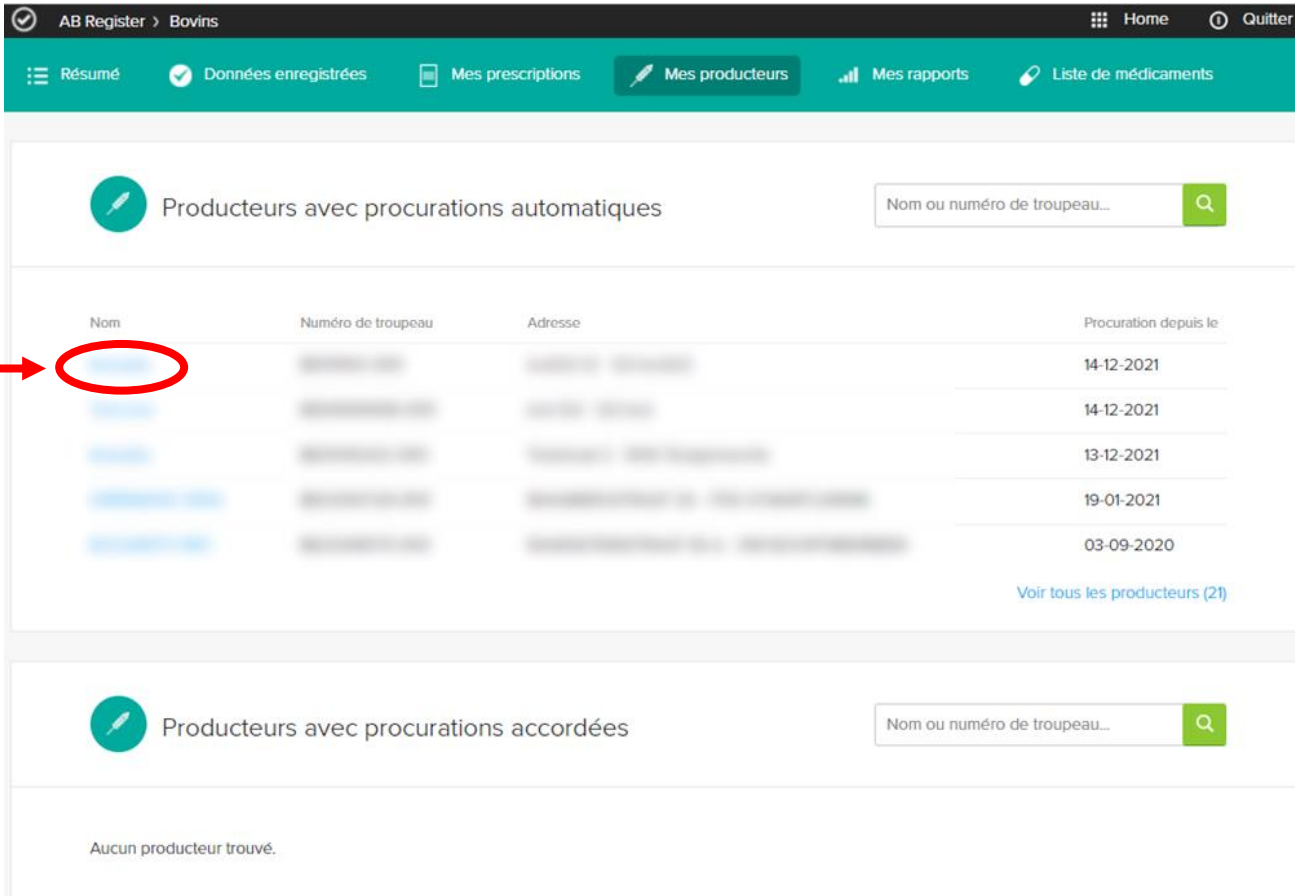
Après la notification de votre remarque, le fournisseur recevra un courriel l'invitant à corriger l'erreur. Une copie de ce courriel vous est envoyée à titre de confirmation d'envoi, mais vous n'avez aucune démarche à

entreprendre vous-même. Après la notification de l'erreur, il est préférable de contrôler si la correction a bien été apportée.

9. Mes producteurs

Dans 'Mes producteurs', vous voyez tous les producteurs qui vous ont donné une procuration automatique ou accordée. Ce qui vous permet de prendre connaissance de l'ensemble du dossier de ces producteurs.

Illustration 30 : Portail fournisseur mes producteurs



The screenshot shows the 'Mes producteurs' page in the AB Register portal. The page has a teal header with navigation links: 'Résumé', 'Données enregistrées', 'Mes prescriptions', 'Mes producteurs', 'Mes rapports', and 'Liste de médicaments'. Below the header, there are two sections: 'Producteurs avec procurations automatiques' and 'Producteurs avec procurations accordées'. The first section contains a table with the following columns: 'Nom', 'Numéro de troupeau', 'Adresse', and 'Procuration depuis le'. A red arrow points to a blue link in the first row of the table. The second section shows 'Aucun producteur trouvé.'.

Nom	Numéro de troupeau	Adresse	Procuration depuis le
[Nom]	[Numéro de troupeau]	[Adresse]	14-12-2021
[Nom]	[Numéro de troupeau]	[Adresse]	14-12-2021
[Nom]	[Numéro de troupeau]	[Adresse]	13-12-2021
[Nom]	[Numéro de troupeau]	[Adresse]	19-01-2021
[Nom]	[Numéro de troupeau]	[Adresse]	03-09-2020

[Voir tous les producteurs \(21\)](#)

Si vous cliquez sur un producteur déterminé, vous avez accès au dossier individuel de ce producteur et vous pouvez vérifier toutes les données enregistrées ainsi que tous les rapports d'exploitation pour ce producteur.

Illustration 31 : Portail fournisseur dossier producteur

[Retour vers "Mes producteurs"](#)

Producteur Koewijts

Numéro de troupeau: BE1111112-0101

Label: Participation volontaire

Adresse: test123 12 - 123 test123

E-mail: lise.vanengeland@vlam.be

ENREGISTREMENTS

RAPPORTS D'EXPLOITATION

Livraison de:

jusqu'à:

Mot clé:

Espèce cible:

Tous

[Recherche étendue](#)

RECHERCHE

Aucun enregistrement trouvé.

10. Mes rapports

Si des rapports d'exploitation de vos producteurs sont disponibles, ils apparaîtront dans 'Mes rapports'.

Illustration 32 : Portail fournisseur mes producteurs

AB Register > Bovins

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs **Mes rapports** Liste de médicaments

Mes rapports

Mot clé: Numéro de troupeau:

Reçu de: 17-11-2021 jusqu'à: Statut du rapport: Tous

En ordre: Tous Statut par espèce cible: Tous

RECHERCHE

Aucun rapport d'exploitation trouvé.

11. Liste de médicaments

Dans 'liste de médicaments', vous trouverez une liste de tous les médicaments enregistrés dans le Registre AB. Il est aussi possible de prendre une exportation Excel de tous ces médicaments. Si certains médicaments sont manquants, veuillez le signaler à helpdesk@abregister.be

AB Register > Bovins

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports **Liste de médicaments**

Liste de médicaments

Mot clé: Médicament: Rechercher par nom, code CNK ou cti-ext...

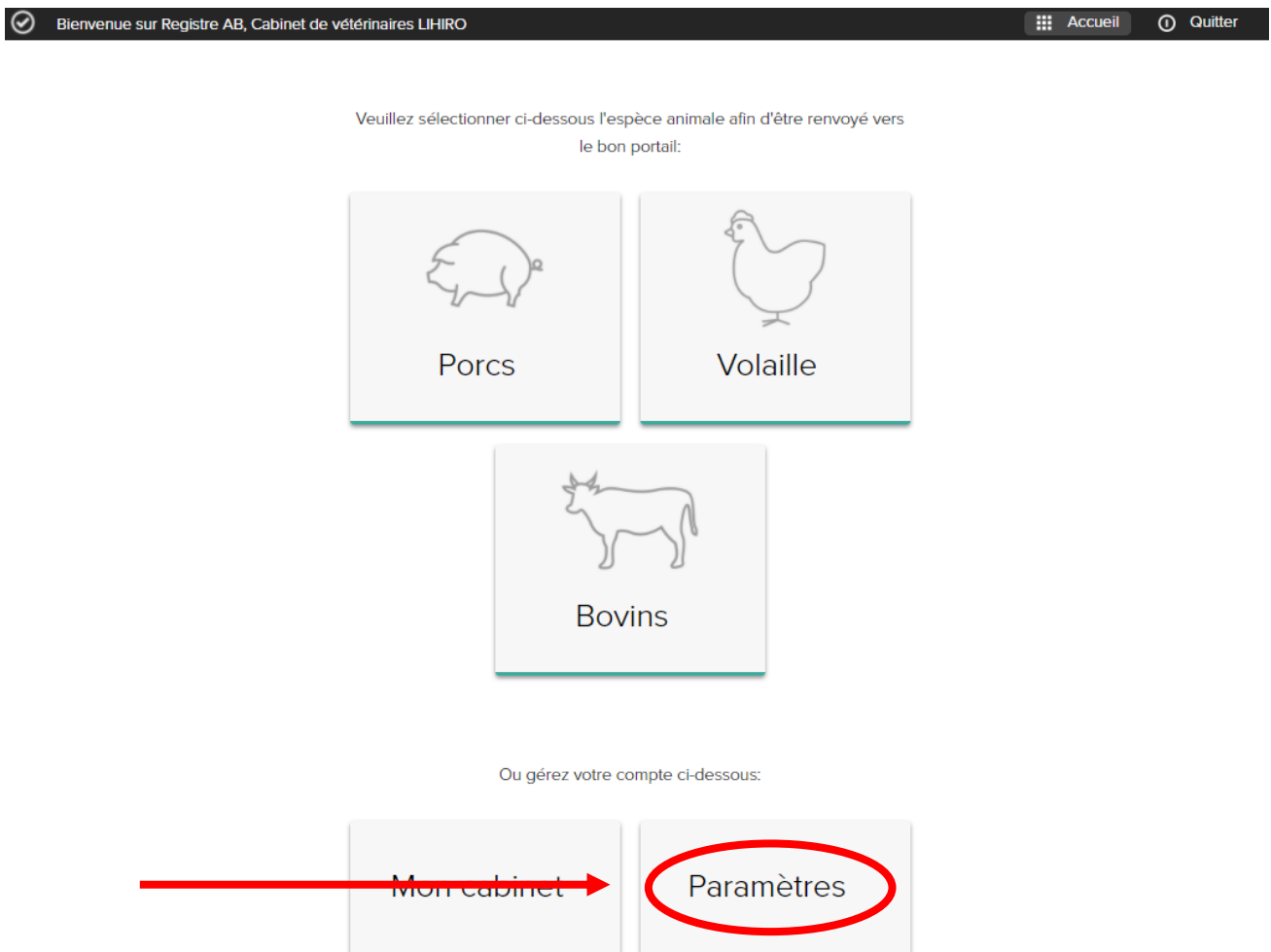
Marque: Code couleur AMCRA: Sélectionner...

RECHERCHE

12. Paramètres

Au moyen du bouton 'Paramètres' de la 'Page d'accueil', vous avez accès à tous les 'Paramètres d'importation' nécessaires pour lire des données enregistrées dans Excel et les services web ainsi qu'à tous les paramètres relatifs aux 'Mappings'.

Illustration 33 : Portail fournisseur paramètres



1. Paramètres d'importation

Dans 'Paramètres d'importation' vous trouverez les paramètres personnalisés pour Excel et les services web.

AB Register > Paramètres

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@mengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [4CCED5D628].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@mengine.be

Objet [4CCED5D628]

Envoyez les résultats du rapport

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

WSDL: <https://test-api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

Nom d'utilisateur: 4CCED5D628

Mot de passe: B1CDFE

Illustration 34 : Portail fournisseur paramètres d'importation

Paramètres Excel :

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be toujours l'objet de votre courriel par: [4CCED5D628].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à	abregister@imengine.be
Objet	[4CCED5D628]
Envoyez les résultats du rapport	<input type="checkbox"/> APRÈS CHAQUE TRAITEMENT <input type="checkbox"/> UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Illustration 35 : Portail fournisseur paramètres Excel

Pour envoyer des fichiers Excel par courrier électronique, le courriel doit être adressé à l'adresse électronique indiquée. Les données enregistrées sont lues à l'aide de l'objet indiqué.

Après traitement du fichier Excel par le Registre AB, un rapport de résultat est envoyé à l'adresse électronique indiquée du cabinet. Ce rapport indique si le fichier Excel a été ou non traité correctement. Il est possible de choisir entre deux types de rapports de résultat :

- 'Après chaque envoi' = Soit le système envoie **toujours** un rapport après lecture d'un fichier Excel, même si aucune erreur ne s'est produite à la lecture du fichier.
- 'Uniquement en cas d'erreur' = Soit le système envoie **uniquement** un rapport lorsque le fichier n'a pas pu être lu avec succès et qu'une erreur est donc survenue.

•

Paramètres services web :

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

WSDL:	https://test-api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl
Nom d'utilisateur:	4CCED5D628
Mot de passe:	BICDFE

Illustration 36 : Portail fournisseur paramètres services web

Il est aussi possible de communiquer avec la base de données des antibiotiques par l'intermédiaire des services web. Ce qui a pour avantage que les données sont lues automatiquement depuis le logiciel comptable du fournisseur. Il ne faudra plus rectifier qu'en cas de messages d'erreur. Comme lors de l'utilisation de fichiers Excel, les codes propres à l'exploitation peuvent également être repris ici.

Exemple de requête en cas d'utilisation d'un service SOAP :

PRD: <https://api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

TEST: <https://test-api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

```
<soapenv:Envelope xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
xmlns:soapenv="http://schemas.xmlsoap.org/soap/envelope/" xmlns:v1="http://v1.verschaffer">
  <soapenv:Header/>
  <soapenv:Body>
    <v1:saveRegistration soapenv:encodingStyle="http://schemas.xmlsoap.org/soap/encoding/">
      <registration xsi:type="v1:Registration" xmlns:v1="http://v1.verschaffer.api.shared">
        <amount xsi:type="xsd:string">10</amount>
        <deliveryDate xsi:type="xsd:string">16/01/2016</deliveryDate>
        <documentNumber xsi:type="xsd:string">11234E000001</documentNumber>
        <documentType xsi:type="xsd:string">EVSF</documentType>
        <medicine xsi:type="xsd:string">188702-02</medicine>
        <provider xsi:type="xsd:string">N1234</provider>
        <referenceNumber xsi:type="xsd:string">120116001</referenceNumber>
        <stockNumber xsi:type="xsd:string">BE29231230-0201</stockNumber>
        <targetAnimal xsi:type="xsd:string">BO1</targetAnimal>
        <use xsi:type="xsd:string"></use>
      </registration>
    </v1:saveRegistration>
  </soapenv:Body>
</soapenv:Envelope>Prod
```

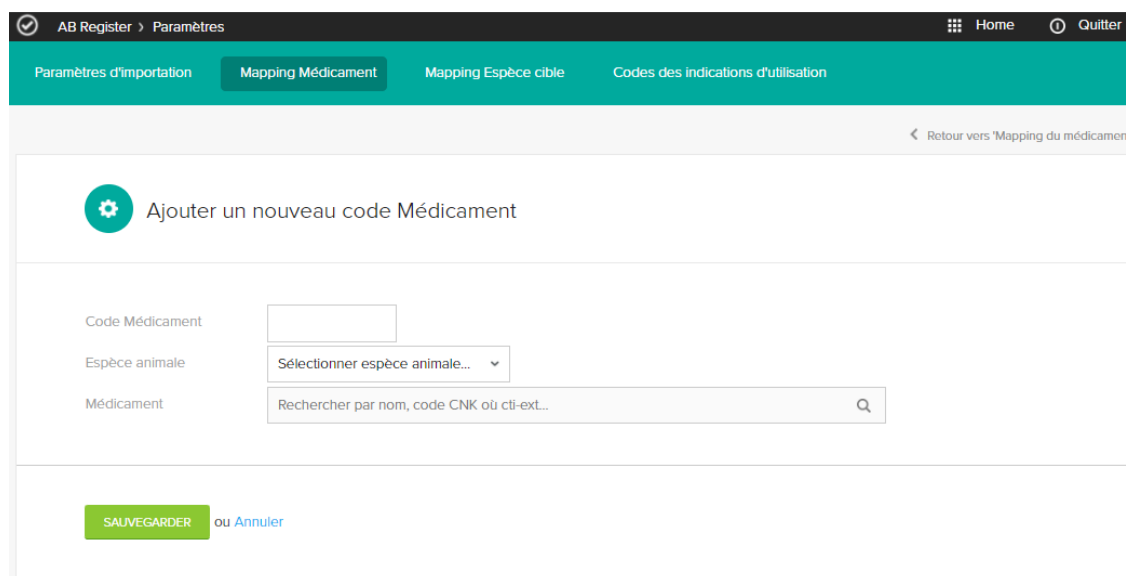
Dans chaque requête de service web, 1 enregistrement peut être envoyé. Pour la création d'un nouvel enregistrement, l'opération '*saveRegistration*' doit être lancée. Le service web permet par ailleurs aussi de modifier des enregistrements au moyen de l'opération '*updateRegistration*'. L'enregistrement à adapter est identifié sur la base d'un numéro de référence (*referenceNumber*). Chaque modification d'un enregistrement est sauvegardée.

Lorsque le système a pu traiter l'enregistrement avec succès, un message contenant le code de réponse 200 est renvoyé.

Lorsqu'une erreur survient, un message d'erreur sera renvoyé, avec le code de réponse 400

2. Mappings

Si l'on opte pour la communication par fichiers Excel ou services web, elle se fera de préférence sur la base des données du logiciel comptable du fournisseur. Ici, d'autres codes peuvent toutefois être utilisés que ceux qui sont proposés pour définir le médicament, l'animal cible et l'indication d'utilisation. La liste des codes proposés pour les médicaments se trouve sur le site internet www.abregister.be et sur le portail fournisseur dans 'liste de médicaments'. Les codes proposés pour 'animal cible' et 'indication d'utilisation' figurent à l'Annexe 1.



The screenshot shows the 'Mapping Médicament' form in the AB Register portal. The page title is 'Ajouter un nouveau code Médicament'. The form contains three input fields: 'Code Médicament' (a text box), 'Espèce animale' (a dropdown menu with the text 'Sélectionner espèce animale...'), and 'Médicament' (a search box with the placeholder text 'Rechercher par nom, code CNK où cti-ext...'). At the bottom of the form, there are two buttons: a green 'SAUVEGARDER' button and a blue 'ou Annuler' link. The page header includes 'AB Register > Paramètres' and navigation links for 'Home' and 'Quitter'. A secondary header contains tabs for 'Paramètres d'importation', 'Mapping Médicament', 'Mapping Espèce cible', and 'Codes des indications d'utilisation'. A back link 'Retour vers Mapping du médicament' is located at the top right of the form area.

Illustration 37 : Portail fournisseur mapping médicament

Chaque code utilisé dans son propre logiciel comptable peut être relié à un médicament, un animal cible ou une indication d'utilisation. Avant la lecture d'un fichier Excel ou le développement de services web, cliquez sur le bouton 'Ajouter mapping'. Vous trouverez ci-dessous un exemple d'ajout d'un mapping de médicament. Le même principe s'applique à l'ajout d'un mapping d'animal cible et d'un mapping de l'indication d'utilisation. Des mappings peuvent également être supprimés en cliquant sur la croix en regard de chaque mapping.

Il s'agit d'une procédure qui nécessite un travail intense, surtout pour la définition du médicament. C'est pourquoi il est conseillé aux fournisseurs de reprendre les codes cti-ext dans le logiciel comptable afin qu'ils puissent automatiquement être reliés aux médicaments concernés dans le système.

La liste des codes cti-ext peut être consultée sur le site Internet www.abregister.be. Il est aussi possible d'effectuer une exportation de tous les médicaments sur le portail fournisseur dans l'onglet 'liste de médicaments'

La liste des codes pour l'animal cible et l'indication d'utilisation peut être consultée à l'Annexe 1.

Si le mapping n'a pas été paramétré avant la lecture d'un fichier Excel ou le développement de services web, ce paramétrage peut toujours se faire par la suite. Immédiatement après l'enregistrement des données, le fournisseur est tenu informé par courriel ou service web. Lors de l'enregistrement sur le portail fournisseur, une notification apparaîtra aussi à la page d'accueil.

Les codes qui n'ont pas été identifiés par le système apparaissent dans un écran contextuel. Ici, les codes manquants peuvent être reliés aux codes exacts dans le système.

Il est également possible d'ignorer des codes non pertinents au moyen du bouton 'Ignorer ce code'. Il n'y aura plus de lecture de ces codes à l'avenir.

Dès que le médicament, l'animal cible ou l'indication d'utilisation correcte a été associée, les enregistrements lus seront complétés et deviendront visibles dans le 'Registre AB'.

! Complétez les mappings manquants

Codes médicament inconnus

Code inconnu	Espèce animale	Pays	Médicament	Ignorer
0026963	Bovins laitiers	BE	<input type="text" value="Rechercher par nom, code CNK où cti-ext..."/>	Ignorer ce code
1447416	Bovins laitiers	BE	<input type="text" value="Rechercher par nom, code CNK où cti-ext..."/>	Ignorer ce code
1283217	Bovins laitiers	BE	<input type="text" value="Rechercher par nom, code CNK où cti-ext..."/>	Ignorer ce code
1067768	Bovins laitiers	BE	<input type="text" value="Rechercher par nom, code CNK où cti-ext..."/>	Ignorer ce code
26120181	Bovins laitiers	BE	<input type="text" value="Rechercher par nom, code CNK où cti-ext..."/>	Ignorer ce code
32746931	Porcs	BE	<input type="text" value="Rechercher par nom, code CNK où cti-ext..."/>	Ignorer ce code
1630318	Bovins laitiers	BE	<input type="text" value="Rechercher par nom, code CNK où cti-ext..."/>	Ignorer ce code

Codes animaux cibles inconnus

Code inconnu	Espèce animale	Espèce cible	Ignorer
RUNDEREN	Bovins laitiers	<input type="text" value="Sélectionner espèce cible..."/>	Ignorer ce code

SALVEGARDER ou [Ignorer tous les codes mentionnés ci-dessus](#)

Illustration 38 : Portail fournisseur mappings manquants

IV. HELPDESK

Si vous avez d'autres questions restées sans réponse à la lecture de ce guide, veuillez contacter le helpdesk.

ASBL Registre AB

Boulevard du Roi Albert II 35 boîte 52

1030 Bruxelles

T 02 808 50 93 | www.abregister.be | helpdesk@abregister.be

V. ANNEXES

Annexe 1 : Explication des champs d'enregistrement

Annexe 2 : Définitions

Annexe 1 : Explication des champs d'enregistrement

Champ en cas d'entrée manuelle	Champ en cas d'entrée par Excel	Champ en cas d'entrée par services web	Définition
/	REFERENCE_NUMBER	referenceNumber	<p>Il s'agit d'un code unique que le fournisseur doit attribuer à l'enregistrement en cas d'utilisation de <u>fichiers Excel</u> et des <u>services web</u>.</p> <p>Ces codes doivent toujours être indiqués. Lorsqu'un enregistrement doit être modifié, il faut à nouveau utiliser ce code et l'enregistrement précédent est écrasé par l'enregistrement modifié.</p>
Livraison le	DELIVERY_DATE	deliveryDate	<p>Le jour de la fourniture du médicament. Le système n'accepte pas que cette date se situe dans le futur.</p> <p><u>En cas d'utilisation d'Excel</u> : Cette date doit avoir le format jj/mm/aaaa.</p> <p><u>En cas d'utilisation des services web</u>, la date doit avoir le format aaaa-mm-jj</p>

Producteur	STOCK_NUMBER	stockNumber	<p>Le producteur chez qui le médicament a été fourni.</p> <p>En cas d'entrée manuelle : Dans ce cas, il est possible d'effectuer une recherche sur la base du numéro d'établissement (p.ex. 44444444). Ensuite, vous pouvez indiquer le numéro de troupeau complet (p. ex. BE44444444-0101).</p> <p>En cas d'utilisation <u>d'Excel ou des services web</u>, il est seulement possible de communiquer sur la base du numéro de troupeau complet (p. ex. BE44444444-0101).</p>
Médicament	MEDICINE	medicine	<p>Indication du médicament concerné.</p> <p>Une liste sous-jacente des médicaments est tenue à jour, à laquelle est également ajouté le code cti-ext par produit. Seuls les médicaments qui figurent sur la liste peuvent être enregistrés. La liste peut être consultée sur le site internet www.abregister.be</p> <p>En cas d'<u>entrée manuelle</u>, le produit peut être sélectionné sur la base du nom.</p> <p>Attention : un seul produit peut figurer plusieurs fois sur la liste s'il y a diverses formes d'emballage sur le marché. Vérifiez bien l'emballage indiqué étant donné que celui-ci est déterminant pour le calcul du total des médicaments fournis à l'exploitation.</p> <p>En cas d'utilisation <u>d'Excel ou des services web</u>, le médicament peut être enregistré sur la base du code cti-ext ou du code de cabinet propre. Dans ce dernier cas, vous devez définir le produit au moyen du 'mapping'.</p>

Quantité délivrée	AMOUNT	amount	<p><u>Pour les cabinets vétérinaires</u> : Le nombre d'unités délivrées ou administrées sous forme de liquide (ml), de poudres (gramme), de comprimés (par unité), de tarisseurs (tube) et de présentation (combinaison de poudre et de liquide).</p> <p>Chaque fournisseur peut apporter des modifications aux données qui ont été enregistrées, ce qui permet de corriger les erreurs.</p>
Animal cible	TARGET_ANIMAL	targetAnimal	<p>Le type d'animal qui a été traité.</p> <p><u>En cas d'entrée manuelle</u> : Les possibilités sont présentées dans un menu déroulant.</p> <p>En cas d'utilisation <u>d'Excel ou des services web</u>, les codes suivants sont prévus par défaut dans le système. Si vous le souhaitez, les codes de cabinet propres peuvent aussi être utilisés. Dans ce cas, il vous suffit de les définir dans la base de données par 'mapping'.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ BO1 = bétail laitier (veaux) de 0-3 mois ○ BO2 = bétail laitier de 3-8 mois ○ BO3 = bétail laitier de 8-24 mois ○ BO4 = bétail laitier de + de 24 mois ○ BO6 = bovins de boucherie (veaux) de 0-3 mois ○ BO7 = bovins de boucherie de 3-8 mois ○ BO8 = bovins de boucherie de 8-24 mois ○ BO9 = bovins de boucherie de + de 24 mois <p>Pour tous les bovins enregistrés comme bétail laitier ou bovins de boucherie, toutes les données enregistrées doivent être encodées dans le Registre AB dans la catégorie d'âge</p>

			correcte. La catégorie animale 'Autre' n'existe plus lors de la publication du présent manuel en raison de l'ajout d'animaux cibles pour les bovins de boucherie.
Indication d'utilisation	USE	use	<p>Le motif de la prescription du traitement. Ce champ est facultatif.</p> <p><u>En cas d'entrée manuelle</u> : Les possibilités sont présentées dans un menu déroulant.</p> <p>En cas d'utilisation <u>d'Excel ou des services web</u>, les codes suivants sont prévus par défaut dans le système. Si vous le souhaitez, les codes de cabinet propres peuvent aussi être utilisés. Dans ce cas, il vous suffit de les définir dans la base de données par 'mapping'.</p> <p>Abréviati Affection</p> <p>on</p> <p>AUT Autre</p> <p>MGA Maladies des griffes et des articulations</p> <p>MR Maladies respiratoires</p> <p>AGI Affections gastro-intestinales</p> <p>MA Mammite</p> <p>TM Troubles métaboliques</p> <p>TF Troubles de la fertilité</p> <p>CS Césarienne</p>
Vétérinaire	PROVIDER	provider	Le vétérinaire qui a fourni ou prescrit un médicament. Les cabinets vétérinaires doivent enregistrer ici le vétérinaire individuel.

			<p><u>En cas d'utilisation d'Excel et des services web</u> : le vétérinaire (V) ou la personne morale vétérinaire (PMV) doit être mentionnée, avec son numéro d'ordre (y compris le préfixe N ou F pour le V et R ou M pour la PMV).</p>
Type de document	DOCUMENT_TYPE	documentType	<p>Le type de document utilisé pour le médicament fourni.</p> <p><u>En cas d'entrée manuelle</u> : Les possibilités sont présentées dans un menu déroulant.</p> <p>En cas d'utilisation <u>d'Excel ou des services web</u>, les codes suivants sont prévus par défaut dans le système.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ DAF = document d'administration et de fourniture ○ P = Prescription
Numéro du document	DOCUMENT_NUMBER	documentNumber	<p>Il s'agit du numéro du document utilisé.</p> <p>Par type de document, il y a un format standard à respecter lors de la numérotation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Document d'administration et de fourniture (DAF) : pas de numérotation fixe, pas de format fixe ○ Prescription (P) : chiffre 0 ou 1 (0 pour les vétérinaires néerlandophones et 1 pour les vétérinaires francophones) suivi du numéro d'ordre du vétérinaire (4 chiffres), suivi de 6 unités (numéro de séquence). Il s'agit d'un format fixe qui doit toujours être utilisé.

Annexe 2 : Définitions

Participant :	Un utilisateur du 'Registre AB'. Il peut s'agir tant d'un fournisseur que d'un producteur.
Registre AB :	Un progiciel en ligne pour l'enregistrement et le suivi de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage porcin belge et, par extension, pour les autres espèces animales.
Producteur :	= responsable : personne physique, personne morale ou groupement de personnes physiques et/ou morales, responsable de la gestion et de la réalisation d'activités agricoles dans une ou plusieurs unités de production.
Fournisseur :	Le cabinet vétérinaire, le fabricant d'aliments composés ou le pharmacien qui fournit des médicaments à un troupeau.
Vétérinaire d'exploitation :	Vétérinaire chargé de la guidance d'exploitation : personne physique, agréée conformément à l'article 4 de la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire, ou la personne morale vétérinaire, agréée conformément au même article, désignée par le responsable conformément aux dispositions de l'article 3, § 1er, pour la guidance vétérinaire d'une espèce animale dans un troupeau.
Rapport d'exploitation :	Un apport d'analyse personnalisée mis à la disposition des bénéficiaires par le biais du 'Registre AB'. Ce rapport d'analyse donne un aperçu de l'utilisation des antibiotiques par troupeau. L'utilisation des antibiotiques a été calculée sur la base des données enregistrées pendant la période d'enregistrement précédente pour l'exploitation concernée par le biais du 'Registre AB'.
Portail fournisseur :	Application en ligne pour le cabinet vétérinaire, le fabricant d'aliments composés ou le pharmacien. Cette application permet au fournisseur d'introduire et de consulter des données.

Portail producteur : Application en ligne pour le producteur. Cette application permet au producteur de consulter ses enregistrements et ses données et de prendre connaissance des rapports d'exploitation.

Procuration : Une procuration donne à un fournisseur accès à tous les rapports et à tous les enregistrements d'un producteur, y compris les enregistrements de fournisseurs autres que lui. Pour le vétérinaire de guidance d'exploitation, la procuration est automatique. Il existe également une procuration que le producteur peut donner à tout autre fournisseur, lui permettant d'accéder à toutes les données enregistrées de l'exploitation et aux rapports d'exploitation.

Médicament : Terme global couvrant tous les produits antibactériens (PAB), les prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques ainsi que l'(utilisation d')oxyde de zinc (ZnO).

Exploitation bovine mixte Une exploitation agréée à la fois par IKM Vlaanderen pour le bétail laitier et par Belbeef pour les bovins de boucherie.